

CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL DE NORMANDIE

Société coopérative à capital variable régie par le livre V du code monétaire et financier et la loi bancaire du 24 janvier 1984 relative au contrôle et à l'activité des établissements de crédit.

Siège social : 15, Esplanade Brillaud de Laujardière 14050 CAEN Cedex
478 834 930 R.C.S. CAEN

ELEMENTS FINANCIERS 2013

1^{ère} Partie - Pages 2 à 59

LE RAPPORT DE GESTION DE L'EXERCICE 2013

2 à 59

Le RAPPORT DE GESTION DE L'EXERCICE 2013

Le rapport de Gestion de l'exercice 2013 traite des comptes individuels et des comptes consolidés. Il aborde successivement le bilan, le hors bilan, le compte de résultat, et l'exposition aux risques.

CONTEXTE ECONOMIQUE ET FINANCIER 2013

1 - L'ENVIRONNEMENT INTERNATIONAL : UNE CROISSANCE OCCIDENTALE RALENTIE PAR UNE DECELERATION DANS LES PAYS EMERGENTS

L'année 2013 aura été caractérisée par un rééquilibrage de la croissance mondiale avec une amélioration des perspectives de croissance dans les pays développés et une faiblesse persistante des grands pays émergents.

Le F.M.I., dans le cadre de ses *Perspectives de l'Economie Mondiale* (PEM) prévoit une croissance mondiale moyenne de 3 %, au-dessous des 3,2 % observés en 2012, et de 3,7 % projetée en 2014.

L'activité économique mondiale s'est renforcée au second semestre 2013. Dans les pays émergents, le rebond des exportations a été le principal moteur du regain d'activité, tandis que la demande intérieure est généralement restée modérée, sauf en Chine.

Le redémarrage des économies développées a été fortement lié à l'expansionnisme des politiques monétaires qui a permis la reprise du secteur des services et de la construction et, dans une moindre mesure, celle du secteur manufacturier d'où la faiblesse persistante du commerce mondiale.

Les déséquilibres structurels des pays émergents n'ont pas permis un redémarrage de l'activité en 2013, après un net ralentissement en 2012. Par ailleurs, ils ont dû faire face à de forts retraits de capitaux induits par les décisions de la réserve fédérale Américaine (réduction du QE3) qui les ont conduits à mener des actions significatives sur leur monnaie (Inde, Indonésie, le Brésil ou encore la Turquie).

Heureusement, les importantes réserves de change les ont mis à l'abri d'une situation de crise rencontrée dans les années 90.

Pour les Etats-Unis, l'année 2013 aura été une année marquante entre le « shutdown » et une politique monétaire très souple.

La croissance aura connu un trou d'air progressant d'environ + 1,9 % après un taux de + 2,8 % en 2012. Le produit intérieur brut a tout de même progressé de + 3,2 % en rythme annuel sur le 4ème trimestre, selon la première estimation trimestrielle du ministère. Lors des deux premiers trimestres de 2013, l'économie américaine avait en effet connu une croissance anémique.

Les coupes dans les dépenses publiques et les hausses des impôts sont les sources de cette faible dynamique. Le revers positif de la médaille est que le déficit public est passé de 6,7 % en 2012 à 4,1 % en 2013.

La demande intérieure a porté la croissance (les dépenses de consommation constituent près des deux tiers du PIB) grâce à des taux d'intérêts très bas et ainsi relancé l'investissement résidentiel annihilant la hausse de la fiscalité.

Cela étant dit, le mois d'octobre aura été marqué par la fermeture pendant près de trois semaines de l'administration (« shutdown »). Les tractations politiciennes ont tout de même permis de trouver un accord sur l'augmentation du plafond de la dette évitant ainsi le défaut de paiement.

La situation s'est d'autant améliorée que les partis politiques ont fini par se mettre d'accord le 11 décembre sur un budget pour deux ans permettant de lever le blocage fiscal qui aurait dû avoir lieu en janvier 2014.

La réserve fédérale, compte tenu de ce contexte économique plus que favorable sur le dernier quadrimestre envisage de ralentir son programme d'achat massif d'actifs.

Globalement, l'année 2013 aura été bonne mais soulève des questions pour le premier trimestre 2014. Des stocks se sont constitués pendant toute la deuxième partie de l'année apparaissant, aux yeux de certains experts, hors de proportion avec le rythme des ventes.

2 – L'ENVIRONNEMENT AU SEIN DE LA ZONE EURO : UNE EUROPE EN PEINE AVEC UNE SORTIE DE RECESSION ET PORTANT UN NOUVEAU RISQUE, LA DEFLATION

L'Europe lutte toujours pour venir à bout de la crise, même si l'économie de la zone euro est sortie de la récession. La fin de l'année, pour les 28 membres de l'union, a été marquée par la validation d'une union bancaire.

La zone euro a mis fin à la récession au deuxième trimestre (récession la plus longue de son histoire) mais elle a dû faire face à un manque de crédits bancaires. Les entreprises se plaignaient de ne pas pouvoir emprunter.

Pour créer de la croissance et éviter la déflation, la Banque Centrale Européenne a réduit son principal taux directeur à deux reprises au cours de l'année le plaçant ainsi à son plus historique à 0,25 %.

Malgré les efforts engagés, la volonté de réformer, les agences de notations ont pris en compte les faibles perspectives de croissance et les problèmes politiques internes des pays membres ceux qui a abouti à un abaissement des notes pour la France, l'Italie et les Pays-Bas.

Il est vrai que les taux d'endettement publics restent très élevés dans de nombreux pays de la zone euro, que les banques sont encore fragiles et que la fragmentation des marchés perdures.

Le Produit Intérieur Brut (PIB) de la zone euro aura encore baissé de 0,5 % en 2013 en moyenne (après - 0,6 % en 2012) mais avec un profil plus favorable. La croissance est redevenue positive en rythme trimestriel au deuxième trimestre 2013.

L'Allemagne s'en sort toujours mieux que les autres grands pays (+ 0,5 % en moyenne en 2013 versus + 0,2 % pour la France, - 1,9 % pour l'Italie et - 1,2 % pour l'Espagne).

L'inflation de la zone euro a fortement baissé en 2013 passant de 2 % en début d'année à un point bas de 0,7 % en octobre. Le risque de déflation est revenu sur le devant de la scène.

Le marché de l'emploi est bien fragile malgré deux sommets sur l'emploi. L'Europe compte 19 millions de sans-emplois dont 3,5 millions de jeunes.

Le taux de chômage a continué d'augmenter mais à un rythme beaucoup plus faible qu'en 2012, passant de 11,9 % fin 2012 à 12,3 % en décembre, avec toujours d'importantes divergences entre fonction des pays.

L'union bancaire aura été le principal chantier d'avancement sur le front institutionnel. La B.C.E. va devenir le superviseur unique des 130 plus grandes banques de la zone euro en 2014.

Quant à la France, elle affiche une prévision de croissance, selon les experts de l'institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE), de + 0,4 % au dernier trimestre soit une croissance sur l'ensemble de l'année de + 0,2 % contre une croissance nulle en 2012.

La surprise est venue au cours du deuxième trimestre par une accélération de la croissance. Le PIB affichait un rythme de croissance instantanée de 1,9 % l'an par rapport au premier trimestre.

Dans le même temps, le pouvoir d'achat a connu un recul annualisé sous l'effet conjugué de la hausse du poids des impôts et des cotisations versées par les ménages. La quasi stabilité des prix à la consommation du premier semestre et le recul du taux d'épargne des ménages ont permis de retrouver une trajectoire positive des dépenses de consommation.

Quant au marché actions, l'année 2013 aura été un bon cru. La bourse de Paris affiche un gain de 17,99 %, sa meilleure performance depuis 2009 (+ 22,32 %). Pour 2014, les analystes sont unanimes sur le sujet, les actions recèlent encore un important potentiel de hausse même si la Fed va commencer à réduire ses injections de liquidité.

3 – L'ACTIVITE ECONOMIQUE EN BASSE NORMANDIE

La Basse Normandie a connu, comme l'ensemble du territoire, des situations trimestrielles contrastées. Dans un contexte national de croissance du Produit Intérieur Brut quasi nulle, la région a souffert d'un ralentissement de la consommation des ménages.

Globalement, l'année 2013 a été une année en demi-teinte pour les entreprises artisanales de Basse-Normandie. La récession qui a touché la France en début d'année a atteint de plein fouet le tissu économique local.

Le premier trimestre enregistrait une faible progression de l'activité économique mais avec un secteur marchand plus dynamique. Au cours du second trimestre, la Basse-Normandie s'est inscrite dans un trend similaire au contexte national.

Globalement, le secteur du bâtiment est touché par l'environnement économique et enregistre une baisse du bassin d'emplois. L'indice de construction neuve est en baisse hormis pour les logements collectifs.

Les carnets de commande, dans le milieu industriel, voient leur niveau se dégrader et ce dans toutes les branches. Ce repli est imputé à la faiblesse de la demande intérieure.

Le secteur touristique a fait les frais d'une météo peu favorable entraînant là aussi une baisse des effectifs.

L'atonie générale de l'activité économique a naturellement eu des impacts sur l'emploi. L'emploi intérimaire, première faculté d'ajustement, enregistre une baisse de 6 %. Le nombre de chômeurs de catégorie A a progressé de + 2,5 %, cette évolution étant toutefois l'une des plus faibles des régions françaises. La population Bas-Normande compte un taux de chômage de 9,2 %.

Indicateur important de confiance, le niveau de création d'entreprises poursuit sa baisse alors que la création d'auto-entreprises reste relativement stable (- 0,8 %).

4 – EVENEMENTS SIGNIFICATIFS RELATIFS A LA CAISSE REGIONALE

En mai dernier, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de Normandie a migré vers la Nouvelle Informatique Convergente Evolutive (NICE).

Ce projet, décidé lors du congrès de la Fédération Nationale du Crédit Agricole de Nice a permis de construire un système d'information unique orienté Client et Distribution afin d'assurer un saut qualitatif et une compétitivité améliorée.

Cette bascule informatique s'est déroulée sans incidents majeurs.

LES COMPTES SOCIAUX

I. LE BILAN

Le total du bilan atteint 14,6 milliards d'euros au 31 décembre 2013, en progression de + 0,22 % par rapport à 2012.

Cette année, la progression du bilan n'est pas liée aux encours Clients.

BILAN SYNTHETIQUE AU 31 DECEMBRE 2013 - COMPTES INDIVIDUELS -

ACTIF			BILAN AU 31 DECEMBRE (en millions d'euros)	PASSIF		
2013	2012	Var %		2013	2012	Var %
411,7	145,4	+ 183,13	Opérations Interbancaires	12,4	3,5	+ 257,42
1 036,7	1 123,3	- 7,71	Opérations internes au CA	7 502,6	7 694,5	- 2,49
11 394,1	11 495,2	- 0,88	Opérations avec la clientèle	4 240,1	3 982,4	+ 6,47
412,3	386,4	+ 6,71	Compte de Tiers et Divers	242,8	249,1	- 2,51
543,9	627,8	- 13,38	Opérations sur titres	590,3	698,1	- 15,45
653,2	648,1	+ 0,79	Titres de participation			
117,1	110,8	+ 5,70	Immobilisations			
			Provisions et dettes subordonnées	241,8	257,3	- 5,99
			FRBG	38,5	28	+ 37,50
			Capitaux Propres hors FRBG	1 700,5	1 624,2	+ 4,70
			<i>Dont Résultat de l'exercice</i>	85,6	85,4	+ 0,29
14 569,1	14 537,1	+ 0,22	TOTAL	14 569,1	14 537,1	+ 0,22

1. L'ACTIVITE CLIENTELE

Les " crédits à la clientèle " constituent la part la plus importante de l'actif, avec 11 394,1 millions d'euros. Dans un environnement concurrentiel difficile, un contexte macro-économique peu dynamique et des clients très actifs sur les renégociations, l'encours net de crédit a baissé de 0,88 %. L'encours moyen annuel est lui en évolution négative de - 1,1 %.

Le taux de Créances Douteuses et Litigieuses s'établit à 2,23 % à fin décembre 2013, contre 2,16 % à fin décembre 2012, ce qui, malgré son niveau, positionne tout à fait favorablement la Caisse régionale en matière de gestion du risque de crédit au regard des taux constatés dans le concert des caisses régionales.

Le taux de couverture des CDL par les dépréciations s'élève à 76,77 % au 31 décembre 2013 conformément à la politique prudentielle de la Caisse régionale, gage de pérennité sur le territoire.

Au passif, les ressources qui permettent de financer les crédits à la clientèle comprennent notamment :

Les opérations internes au Crédit Agricole pour 7 502,6 millions d'euros, en baisse de 2,49 %. Cette variation trouve son origine principalement par :

- ✓ Une diminution des avances (globales, traditionnelles, spécifiques et autres) reçues de Crédit Agricole SA. qui s'élèvent à 5 355 M€, soit - 443 M€. Cette baisse affecte plus particulièrement les avances dites globales par la volonté régulière de la Caisse régionale d'optimiser ses coûts de refinancement, ce qui l'a conduite à effectuer des remboursements anticipés dans l'exercice pour un montant de 237,6 M€.
- ✓ Une progression des emprunts souscrits auprès de C.A. S.A. (dit emprunts en blanc). Ils s'élèvent à 2 004 M€ en augmentation de 259 M€. Cette progression est aussi en lien avec l'optimisation des coûts de refinancement et le pilotage du ratio de liquidité.

Les titres du marché interbancaire et de créances négociables qui s'élèvent à 581,8 M€ au 31/12/2013 et figurent dans la rubrique « Opérations sur Titres » du passif, en diminution de 14,7 % du fait de la hausse des prix sur le marché et de l'inadéquation des besoins en maturité entre la Caisse Régionale et les investisseurs.

La collecte monétaire, auprès de la clientèle, d'un montant total de 4 240,1 Millions d'euros, complète ces ressources (progression de + 6,47 %) :

- ✓ Les dépôts à vue évoluent de + 9,6 % sur 1 an cependant l'encours moyen annuel progresse de +2,3%.
- ✓ La collecte sur comptes à terme a continué de progresser de + 2,3 % répondant à un besoin client sur des maturités variées.

2. LA GESTION DES RESSOURCES PROPRES

En premier lieu, il est souligné que la Caisse régionale respecte l'ensemble du dispositif prudentiel réglementaire.

Le ratio de solvabilité-Bâle 2, calculé au 31/12/2013 sur base consolidée, atteint 18,71 % pour une norme minimale toujours fixée à 8 %.

Le ratio de liquidité qui rapporte les ressources sur les emplois à moins d'un mois s'établit à 130,75 % au 31 décembre 2013, pour une norme minimale à 100 %.

Les Ressources propres aussi appelées capitaux permanents s'élèvent à 1 980,9 M€, en progression de + 3,74 %. Elles sont constituées par :

- Capitaux propres pour 1 700,5 M€ (y compris le résultat de l'année). Comprendant le capital social (130,99 M€), les primes et réserves (1 484,13 M€) et le résultat de l'exercice (85,62 M€), ils augmentent de 76,3 M€ soit + 4,7 %.
- Les provisions pour risques et charges pour 135,86 M€. Elles sont en diminution de 7,3 M€ soit - 5,09 % s'expliquant principalement par :
 - une reprise de 6,4 M€ enregistrée au niveau des provisions pour risques de crédit constituées sur base collective (Bâle II).
 - une dotation de la provision épargne logement à hauteur de 1,9 M€
 - une reprise de 3,6 M€ de la provision pour perte et charge sur instruments financiers

- Les dettes subordonnées pour 105,99 M€ en baisse de 7,12% ;
- Le Fonds pour Risques Bancaires Généraux (F.R.B.G.) pour 38,5 M€, doté de 10,5 M€ supplémentaire en 2013

Les Emplois de Fonds Propres s'élèvent à 1 314,2 M€, en baisse de 5,23 %

✓ le portefeuille-titres (placement et investissement) s'élève à 543,9 M€ (valeur nette, hors effets publics et valeurs assimilées), en baisse de 13,38 %.

✓ les titres de participations s'élèvent à 653,2 M€ en net et augmentent de 0,79 % soit + 5,1 M€.

La Caisse Régionale a notamment souscrit au capital de SACAM Immobilier pour 3,9 M€ et a poursuivi son investissement dans le programme immobilier Rives de l'Orne à CAEN pour 2,2 M€.

✓ les immobilisations s'élèvent à 117,15 M€ (+ 5,7 %) en raison notamment du programme d'investissement relatif à la rénovation du site de Caen.

3. LES OPERATIONS DE TRESORERIE ET INTERBANCAIRES

A l'actif d'un montant de 411,7 M€, elles sont en hausse de + 183,1 % comprenant essentiellement :

- Les encaisses et les comptes Banque de France pour 77,3 M€ (69,2 M€ au 31/12/2012) ;
- Les créances sur établissements de crédit pour 13,3 M€ (15,6 M€ au 31/12/2012) ;
- Les effets publics et valeurs assimilées pour 321,1 M€. (60,6 M€ au 31/12/2012). Cet accroissement est lié à la constitution de réserves éligibles à la L.C.R. (O.A.T. + 260 M€).

4. LES OPERATIONS INTERNES AU CAM

Le poste "opérations internes au Crédit Agricole" à l'actif du bilan baisse de 86,6 M€ pour atteindre 1 036,7 M€ au 31 décembre 2013.

Il regroupe les placements financiers effectués auprès de Crédit Agricole SA et comprend essentiellement des dépôts à terme et prêts en blanc (dont le dépôt de garantie Switch pour 147,8 M€).

5. LES COMPTES DE TIERS ET DIVERS

Ils comprennent, tant à l'actif qu'au passif, l'ensemble des comptes d'encaissements et de transfert notamment avec Crédit Agricole SA, ainsi que les comptes de régularisation.

✓ A l'actif (412,3 M€) en hausse de 25,9 M€ soit + 6,7 %, dont 32,6 M€ liés au comptes de régularisation (encaissements et transferts).

✓ Au Passif (242,8 M€) en baisse de - 2,51 % soit - 6,3 M€ provenant essentiellement d'une diminution des charges à payer (prestations informatiques).

6. ECHEANCES DES DETTES FOURNISSEURS

Conformément aux articles L441-6-1 et D441-4 du code de commerce et à l'article 24-II de la loi de modernisation de l'économie (dite LME), le solde du compte fournisseur se décline ainsi : Montant global de 1 022 120,73 € au 31 décembre 2013, contre 429 613,76 € au 31 décembre 2012, constitué de dettes échues ou à échéance de janvier 2014 et février 2014. »

II. LE HORS-BILAN

Il retrace les engagements donnés et reçus au-delà de ceux inscrits au bilan.

▪ **Les engagements donnés (1 997,5 M€ - 1,4 %) :**

- Les engagements de financement donnés à C.A. S.A. sont ceux relatifs au switch combiné (50,3 M€) et ceux du home Loans (106,7 M€) ;
- Les engagements de financement en faveur de la clientèle à hauteur de 1 220 M€ sont en baisse de 12,8 % ;
- Les engagements de garantie donnés à C.A. S.A., fin 2013, pour 618,6 M€ (dont 438 M€ dans le cadre de l'opération SWITCH) sont en baisse de - 1,1 %.

▪ **Les engagements reçus (3 503,4 M€ + 4,6 %) :**

Ils sont composés des garanties accordées par différents organismes pour des crédits consentis par la Caisse régionale dont principalement Foncaris, Crédit Logement, OSEO, SIAGI, FGAS et CAMCA pour 2 652 M€ soit + 153 M€.

Par ailleurs, des accords de refinancement reçus de CA.SA, dans le cadre de la gestion du ratio de liquidité, sont comptabilisés à hauteur de 850 M€.

▪ **Les engagements (donnés et reçus) sur instruments financiers (1 887 M€, -509 M€ et -21%)**

Ils comprennent principalement des opérations de swaps :

- Les swaps de macro-couverture (1 249 M€) dont l'objet est de couvrir le risque de taux d'intérêt global de la Caisse Régionale. Ils sont en diminution de 433 M€.
- Les swaps de micro-couverture pour 321 M€, en baisse de 13 M€. Ils sont utilisés essentiellement en couverture de prêts et de B.M.T.N.
- Les swaps souscrits par la clientèle et retournés auprès de Crédit Agricole S.A.

▪ **Les autres engagements donnés (4 008 M€, -234 M€)**

Ils comprennent les créances de la CR apportées en garantie des opérations de refinancement via la Société de Financement de l'Economie Française (SFEF) pour 357 M€, Crédit Agricole Home Loan SFH pour 741 M€, la Caisse de refinancement de l'habitat pour 379 M€, les créances admises au refinancement de la Banque de France pour 2 264 M€, FCT Evergreen HL1 pour 218 M€, la Banque Européenne d'Investissement pour 8 M€ et la Caisse de Dépôt et de Consignation pour 40 M€.

III. LE COMPTE DE RESULTAT

COMPTE DE RESULTAT SYNTHETIQUE - COMPTES INDIVIDUELS -

COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (en millions d'Euros)	2013	2012	Var %
Produits nets des intérêts et revenus assimilés	213,575	221,477	- 3,57
Produits des titres à revenu variable	5,116	5,600	- 8,64
Produits nets des commissions	176,551	169,047	+ 4,44
Gains ou pertes sur portefeuille de négociation	7,532	1,444	+ 421,61
Gains ou pertes sur portefeuille de placement	2,349	3,609	- 34,91
Autres charges nettes d'exploitation	- 1,795	- 1,576	- 13,89
PRODUIT NET BANCAIRE	403,328	399,601	+ 0,93
Charges générales d'exploitation et dotations nettes aux amortissements	- 234,198	- 230,893	+ 1,43
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	169,130	168,708	+ 0,25
Coût du risque	- 18,623	- 20,299	- 8,26
RESULTAT D'EXPLOITATION	150,507	148,409	+ 1,41
Résultat net sur actifs immobilisés	- 2,927	- 4,333	- 32,45
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT	147,580	144,076	+ 2,43
Résultat net exceptionnel			
Charge fiscale	- 51,461	- 45,704	+ 12,60
Dotations nettes des provisions réglementées et FRBG	- 10,500	- 13,000	- 19,23
RESULTAT NET	85,619	85,372	+ 0,29

1. LE PRODUIT NET BANCAIRE

Le PNB s'élève à 403,328 millions d'euros au 31 décembre 2013, en hausse de 0,9 % dont les origines sont variées. Néanmoins, il est à retenir que l'exercice 2013 tient compte d'opérations à caractère non récurrent telles que le netting de swaps spéculatifs et de soultes sur des remboursements d'avances globales.

- **Les produits nets des intérêts et revenus assimilés** (213,58 M€) en évolution négative de 3,57 %. Le produit des prêts baisse sous l'effet conjugué d'un moindre encours crédit et sous le poids significatif des réaménagements. Les choix financiers et le contexte de taux ont permis de réduire fortement l'impact de la baisse du produit des prêts.

en millions d'Euros	2013	2012	Var %
Intérêts et produits assimilés	489,165	539,141	- 9,27
Intérêts et charges assimilées	- 275,590	- 317,664	-13,24
Produits nets des intérêts et revenus assimilés	213,575	221,477	- 3,57

- **Les produits** se contractent de 49,98 M€ (- 9,27 %). Les intérêts sur opérations avec la clientèle, et principalement les crédits, constituent l'essentiel du poste.

Les produits sur prêts en blanc sont en baisse de 3,8 M€. Ces prêts sont principalement à taux variable ainsi la baisse de l'EURIBOR 3 mois (baisse du taux moyen de 49 bp) est la principale cause de cette évolution.

L'opération SWITCH a permis de dégager 4,6 M€ de produit (stable par rapport à 2012).

Les intérêts sur prêts à la clientèle enregistrent une baisse de 35,2 M€ ce qui est le fruit d'une baisse des encours et du poids des réaménagements de taux de notre stock de crédit.

Dans le même temps, les remboursements anticipés, plus conséquents que par le passé, ont permis d'accroître le montant des indemnités de remboursement anticipé soit + 2,3 M€.

L'impact de l'étalement des frais de dossier se réduit au fur et à mesure ainsi pour l'exercice 2013, nous enregistrons une hausse de + 1,1 M€ contre + 0,6 M€ l'an passé.

Par ailleurs, la provision épargne logement enregistre une dotation de 1,9 M€ contre une reprise de 4 M€ en 2012.

En 2012, suite à un audit ASP (ancien CNASEA), une reprise de provisions non utilisée avait été constituée (année 2004 à 2006) pour 4,6 M€.

- **Les charges** de 275,59 M€ se réduisent significativement de 13,24 %. Elles sont constituées principalement de quatre catégories :

- **Les charges sur avances de Crédit Agricole SA :**

- **avances traditionnelles** : en diminution de 3 M€ sous l'effet de l'amortissement naturel du stock (gestion extinctive) ;
- **avances globales et spécifiques** : en baisse de 31 M€. La courbe des taux a été favorable et la Caisse Régionale bénéficie, sur une année pleine, de l'économie d'intérêts issue du remboursement des avances globales des exercices 2011 et 2012. La Caisse Régionale a poursuivi son programme de remboursement d'avances et comptabilise une soulte de 7,8 M€ contre 9,7 M€ en 2012 ;
- **avances miroirs de la collecte** : en baisse de 9,7 M€ principalement sous l'effet de la baisse des taux servis aux clients (deux baisses au cours de l'année alors que 2012 était assez stable). Par opposition, l'encours a augmenté (+ 0,4 %) via l'abaissement du taux de centralisation du livret A et du livret de Développement Durable.

- **Les intérêts des emprunts en blanc** enregistrent une baisse de 0,5 M€ sous l'effet de deux phénomènes opposés : accroissement de l'encours soit un effet volume défavorable de 3,1 M€ et un abaissement du taux moyen, effet prix, de 3,6 M€ (baisse de 20 bp).

- **La charge sur collecte monétaire** s'accroît de 2,7 M€, liée à la poursuite de la politique d'accompagnement de nos clients sur des besoins de trésorerie cadencés dans le temps (évolution de l'encours D.A.V et D.A.T. cumulé est de + 6,3 %). Par ailleurs, le stock de D.A.T. enregistre une baisse du taux moyen de 37 bp.

- **Les charges sur titres de créances négociables** évoluent à la baisse de 2,2 M€ toujours sous un effet prix assez favorable (- 2,5 M€). Les encours de BMTN sont stables sur l'exercice mais les encours de C.D.N. ont connu une baisse de - 66,7 % (encours fin de mois).

- **Les “ Revenus des titres à revenu variable ”**, sur le même périmètre que l’an passé sont en légère diminution : 5,1 M€ contre 5,6 M€ en 2012.
- **Les autres composantes du Produit Net Bancaire** s’élèvent à 184,6 M€, en augmentation de 7,02 %.

en millions d’Euros	2013	2012	Var %
Produits nets des commissions	176,551	169,047	+ 4,44
Gains ou pertes sur portefeuille de négociation	7,532	1,444	+ 421,61
Gains ou pertes sur portefeuille de placement	2,349	3,609	-34,91
Autres charges nettes d'exploitation	- 1,795	- 1,576	-13,89
TOTAL	184,637	172,524	+ 7,02

- Les **produits nets des commissions** pour 176,55 M€ augmentent de 4,44 %.

Les commissions versées par C.A. S.A. sur notre collecte bilancielle (hors ressources monétaires) pour 6,7 M€ baissent de 0,2 M€ en raison d’une diminution globale des taux de commissionnement unitaire (impact du modèle de remplacement C.A. S.A.).

Les commissions ADI de 30,6 M€ sont en très légère baisse de 0,6 M€.

Les commissions liées à la facturation sur dysfonctionnement de compte augmentent de 0,7 M€ dont 0,6 M€ pour les commissions de décisions sur comptes.

Le produit de l’Assurance-vie et prévoyance est en progression de + 0,4 M€ et les commissions issues de l’IARD Pacifica progresse de + 4,3 M€ (dont 3 M€ d’indemnisation des pertes pécuniaires 2012 et 2013 versées par CAMCA). Les commissions relatives aux OPCVM et de titres sont en baisse de 0,7 M€ par rapport à 2012.

Enfin, le coût de la liquidité intra-groupe est devenu un produit de liquidité de 6,5 M€ soit une variation entre les deux exercices de + 7,2 M€.

- Les **gains sur portefeuille de négociation** : 7,53 M€ se sont accrus sensiblement par rapport à 2012. Cette hausse repose essentiellement sur le netting de swaps de transaction pour 3 M€ et la reprise de provision associée pour 3,5 M€.
- Le **résultat sur portefeuille de placement** affiche un gain net de 2,35 M€ en 2013 contre un gain net de 3,61 M€ en 2012. Le portefeuille de placement enregistre une reprise nette de provision pour dépréciation de 2,7 M€ en 2013 contre une reprise nette de 5,4 M€ l’an passé. D’autre part, les moins-values nettes sur cessions de titres ne sont que de 0,3 M€ contre 1,8 M€ en 2012.
- Les **autres charges nettes d’exploitation** sont en petite amélioration de 0,2 M€.

2. Les charges générales d'exploitation

Elles s'élèvent à 234,198 millions d'euros, en hausse de + 1,4 % par rapport à 2012.

- **Les frais de personnel** sont en hausse de 0,87 % (+ 1,2 M€). L'année 2013 a vu son effectif renforcé notamment dans le cadre d'un surcroît d'activité lié à la bascule informatique NICE, associé à l'augmentation générale annuelle des salaires, les appointements, gratifications et charges sociales ont ainsi augmenté de + 5,1 M€. L'exercice 2013 est moins impacté que l'exercice 2012 sur les charges relatives aux retraites externalisées (charges nettes de reprise de provision 2013 pour 2 M€ contre 4,4 M€ en 2012). La Caisse Régionale a, par ailleurs, bénéficié du crédit d'impôt compétitivité et emploi (C.I.C.E.) pour 2,2 M€.
- **Les autres frais généraux** affichent une hausse de 2,1 M€ soit 2,3 % essentiellement due à :
 - Progression diffuse sur les autres charges de fonctionnement pour 2,4 M€ ;
 - Diminution des impôts et taxes : Baisse de la taxe systémique – effet d'une baisse de l'assiette - (- 1,4 M€) ;
 - Diminution des charges informatiques : - 4,3 M€, premier effet positif de la bascule NICE

Les charges de fonctionnement intègrent également 91,2 K€ de charges non déductibles au titre de l'article 39-4 du code général des impôts.

3. LE RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION

Avec un PNB en progression de 0,93 % et la hausse des charges de fonctionnement nettes de 1,43 %, le résultat brut d'exploitation est en hausse de 0,25 % et s'élève à 169,13 M€.

Le coefficient d'exploitation s'établit, quant à lui, à 58,07 % au 31 décembre 2013 soit une hausse de 0,29 points.

Le R.B.E. d'activité (hors activité de portefeuille) s'établit à 133,1 M€, en évolution négative de 1,56 % et le coefficient d'exploitation d'activité atteint 63,76 %, en hausse de 0,69 point.

4. DU RBE AU RESULTAT NET

Trois éléments principaux sont à retenir :

- **Le coût du risque**
Il s'élève à -18,623 M€ à fin 2013, intégrant :
 - Le coût du risque individuel de crédit pour 23,8 M€, en baisse de 11,5 M€ ;
 - Une reprise des provisions pour risques crédit sur base collective Bâle II, dite provision collective, pour 6,4 M€ ;
 - Des dotations pour litiges, ROP et risque sur engagement pour 1,2 M€.
- **La provision au F.R.B.G.**

Une dotation annuelle de 10,5 M€ a été comptabilisée sur l'exercice.

- **La charge fiscale**

Elle s'élève à 51,461 M€ en hausse de +12,6 % en raison :

- Hausse du résultat net comptable avant impôts
- Augmentation du résultat fiscal par rapport à 2012 + 8 M€
- Passage de la contribution exceptionnelle de 5 % à 10,7 % : impact de + 2,7 M€

5. LE RESULTAT NET

Il s'établit à 85,619 M€ en hausse de 0,29 %.

Le rapport du résultat au total bilan (ROA) est relativement stable :

0,588 % en 2013

0,587 % en 2012

Quant au ratio résultat net sur capitaux propres (ROE), il atteint :

5,30 % en 2013

5,55 % en 2012

Dans le cadre d'un retour progressif à la normale du secteur financier, la Caisse régionale a su en 2013 se renforcer, en augmentant la couverture de ses risques, gage de sa pérennité et en assumant son rôle prépondérant dans le financement de l'économie régionale avec 1,94 milliards de nouveaux crédits réalisés.

Récapitulatif du résultat net sur les 5 derniers exercices

	2009	2010	2011	2012	2013
Produit net Bancaire	391 967 K€	400 027 K€	401 621 K€	399 601 K€	403 328 K€
Résultat brut d'exploitation	181 011 K€	180 980 K€	178 698 K€	168 708 K€	169 130 K€
Résultat courant avant Impôts	123 337 K€	116 530 K€	150 970 K€	144 076 K€	147 580 K€
Résultat net social	80 301 K€	88 314 K€	84 490 K€	85 372 K€	85 619 K€

IV. PERSPECTIVES D'AVENIR

Après une année 2013 attestant d'une très bonne résistance économique et financière malgré un contexte interne de transformation (changement de système d'information) et un environnement économique peu porteur, l'année 2014 s'inscrit à nouveau dans la trajectoire du Projet d'Entreprise « Respirons 2015 », notamment par une amplification des initiatives visant à développer l'excellence relationnelle et opérationnelle.

La vision de « Respirons 2015 » est exigeante : être recommandé par l'ensemble des salariés, des clients, des administrateurs et des sociétaires pour, en 2015, être le banquier de référence de la région. L'année 2014 contribuera à la réalisation de ce dessein.

Même si la crise économique durable affecte la croissance des volumes d'affaires et suscite des tensions sur le risque de contrepartie, le potentiel de marché reste élevé :

- Une population de presque 1,5 millions d'habitants, en progression de 0,3 % par an ;
- Une épargne totale estimée à 64 milliards d'épargne bilan et d'assurance vie confiée aux établissements financiers et assureurs de la région ;
- Un parc de 730.000 véhicules et 650.000 résidences principales devant nécessairement être assurées contre les dommages.

Ainsi pour 2014, convaincu que les meilleurs professionnels auront à nouveau l'opportunité de « tirer leur épingle du jeu » pour sortir renforcés de cette période, le Crédit Agricole Normandie visera une progression active de ses parts de marché en épargne bilan, en assurance vie et en crédits à l'habitat. Il cherchera par ailleurs une progression régulière de la satisfaction clients, mesurée tout au long de l'année.

Pour y parvenir, la Caisse régionale de Crédit Agricole mutuel Normandie s'appuiera particulièrement sur :

- Son projet « Relation Clients Respirons 2015 » visant à développer la qualité de l'accueil, du conseil et de la relation, à faciliter les relations à distance, à moderniser son concept d'agences, à développer et reconnaître la fidélité clients, à accompagner plus précisément ses clients dans tous les moments de vie et être reconnu pour la transparence des conseils et prestations.
- L'enrichissement des prestations multimédias et le développement de la contribution des fonctions support au développement des prestations et de la satisfaction marchande des clients, notamment par un fonctionnement plus agile et novateur facilité par le regroupement des dites fonctions support sur le site unique de Caen (projet Horizon).

En complément de ces leviers de développement, la Caisse régionale renforcera ses dispositifs de maîtrise anticipée des risques, notamment des créances sensibles, par un accompagnement précoce des situations des clients. En effet, si la crise affecte la croissance du marché mais pas son potentiel intrinsèque, il est peu probable que sa persistance n'ait pas d'effets sur la montée du chômage et sur les défaillances d'entreprises. Elle invite donc à un accompagnement accru en matière de prévenance et de maîtrise des risques de contrepartie, pour les investissements déjà financés comme pour les nouveaux projets qui seront encore largement accompagnés.

La poursuite des orientations de « Respirons 2015 » sera également une priorité en termes de gestion financière. Trois axes principaux sont privilégiés :

- La gestion prudente des excédents de fonds propres avec l'ambition de privilégier la recherche de revenus sécurisés ;
- La convergence anticipée de la Caisse régionale vers les exigences du ratio LCR permettant, avec l'intensification de la relation clients et l'amélioration de ratio collecte / crédit, de garantir un accompagnement long terme de l'économie régionale ;
- L'optimisation des ressources de la Caisse régionale (avances, prêts en blanc, etc.) afin d'optimiser la marge d'intermédiation globale de la Caisse régionale.

Par ailleurs, dans un contexte de tensions sur le PNB des banques et alors que la Caisse régionale réaffirme ses ambitions de développement (ouverture de nouvelles agences, maintien des effectifs CDI), la maîtrise des autres charges de fonctionnement restera une priorité déterminante. Point fort de la Caisse régionale, cette maîtrise sera confirmée et à nouveau enrichie par des démarches budgétaires plus responsabilisantes assorties de dispositifs de pilotage et de suivi renforcés.

LES COMPTES CONSOLIDES

Le périmètre de consolidation se compose de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de Normandie, de ses 100 Caisses Locales et du fond dédié « ELSTAR » créé en 2008 et destiné à la gestion de portefeuille.

Les filiales directement détenues par la Caisse régionale Normandie (Sofinormandie, CA Immo-Normandie, CA Normandie Immobilier et SAS Britline) ne sont pas consolidées car non significatives au niveau du Groupe CR Normandie.

Les comptes consolidés 2013 sont établis suivant les normes IAS/IFRS.

Les principaux impacts de ces normes sur le bilan et le compte de résultat résultent de :

- L'évaluation à la juste valeur des titres reclassés dans la catégorie « trading » comptabilisés en juste valeur par résultat et des titres classés dans la catégorie « titres disponibles à la vente » pour lesquels les plus-values latentes sont comptabilisées en capitaux propres ;
- L'évaluation à la juste valeur des instruments dérivés (swaps) de couverture et de la revalorisation symétrique des éléments couverts ;
- La comptabilisation des impôts différés notamment relatifs à ces reclassements ;
- La valorisation de certains instruments de dette (certains BMTN émis) ;
- L'annulation du Fonds pour Risques Bancaires Généraux (F.R.B.G.) ;
- L'annulation des effets actuariels sur avantages postérieurs à l'emploi.

1 - LE BILAN CONSOLIDE

Le total du bilan consolidé de la Caisse régionale au 31/12/2013 atteint 14,6 milliards d'Euros, en augmentation de + 0,13 % par rapport à 2012.

Par rapport au bilan social de la Caisse régionale, la consolidation affecte essentiellement les éléments suivants:

À l'actif :

- titres en portefeuille : impact des plus-values latentes / titres AFS de la Caisse Régionale comptabilisées en IFRS pour + 21,3 M€ et de la dépréciation des titres de la SAS Rue de la Boétie pour - 22,7 M€, soit - 1,4 M€ ;
- valorisation des instruments dérivés (couverture et trading) en juste valeur positive et revalorisation symétrique des éléments couverts : + 37 M€ ;
- impôts différés nets actif : + 67,8 M€ ;
- prêts à la clientèle minorés par la provision sur base collective : - 97 M€.

Au passif :

- capitaux propres : + 156 M€ dont impact du capital des Caisses Locales (+ 52 M€), augmentation des réserves suite aux divers retraitements IFRS (+ 96 M€) et majoration du résultat consolidé de l'exercice (+ 8 M€) ;
- valorisation des instruments dérivés (couverture et trading) en juste valeur négative et revalorisation symétrique des éléments couverts : + 77 M€ ;
- élimination des comptes courants des Caisses Locales : - 101 M€ ;
- annulation du FRBG : - 38,5 M€ ;
- provisions pour risques et charges : - 97 M€ du fait du transfert de la provision crédit sur base collective en moins de l'actif ;
- revalorisation des instruments de dettes (BMTN à la JVO) : + 7,6 M€.

Les capitaux propres consolidés s'établissent à 1 857 M€ au 31/12/2013, en hausse de 5,2 % par rapport au 31 décembre 2012. Ils comprennent :

- le **capital social** : 182,5 M€ ;
- la prime de fusion : 210 M€ ;
- les **réserves** consolidées : 1 356 M€, en progression de 41 M€, sous l'effet notamment de l'intégration du résultat consolidé 2012 conservé ;
- l'écart de réévaluation : 14,4 M€ ;
- et le **résultat net** consolidé : 93,6 M€ (en hausse de 84,7 %).

2 - LE RESULTAT CONSOLIDE

↳ Le Produit Net Bancaire consolidé s'établit à 401,8 M€ inférieur de 8 M€ au PNB normes françaises Caisse régionale plus caisses locales et fonds dédié, en raison principalement des impacts de la correction de juste valeur IFRS sur les titres, instruments financiers, et instruments de dette ainsi de l'élimination des intérêts aux parts sociales reçus de la Caisse régionale par les caisses locales.

↳ Le **Résultat Brut d'Exploitation consolidé** s'établit à 167 M€.

Au final, le résultat net consolidé 2013 ressort à 93,6 M€ contre 50,7 M€ en 2012.

Le résultat 2012 a fait l'objet de dépréciations durables significatives sur les titres SAS La Boétie et SACAM International.

Le résultat 2013 est ainsi en forte hausse en lien avec les impacts des retraitements IFRS.

Le passage du résultat social au résultat consolidé IAS peut se résumer ainsi :

- résultat social CR Normandie :	85 619 K€
- résultat cumulé des caisses locales :	4 183 K€

	89 802 K€
- Elimination des intérêts aux parts sociales reçus par les caisses locales :	- 2 731 K€
- Impact net retraitements IAS (*) :	+ 7 720 K€
- Impact impôts différés (décalage compta/fisca) :	- 1 165 K€

Résultat consolidé	93 626 K€

(*) Les principaux impacts des retraitements IAS (nets d'impôts différés) :

- annulation de la dotation au FRBG : + 10,5 M€
- variation de juste valeur des BMTN émis comptabilisés à la juste valeur: - 3,7 M€

EXPOSITION AUX RISQUES ET POLITIQUE DE COUVERTURE

La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de Normandie est exposée de par la nature de son activité aux risques de crédit, de marché, de liquidité, et aux risques sur taux d'intérêts. Elle travaille également à l'identification et à la mesure des risques opérationnels.

Pour chacun de ces risques, la Caisse Régionale a défini une politique qui comporte à la fois les objectifs, les normes, délégations et limites internes, les modalités de reporting et les seuils d'alerte. Ces éléments font l'objet d'une présentation en Conseil d'administration et font partie intégrante de l'environnement des collaborateurs de l'entreprise via le poste de travail.

En application des dispositions prévues par la Loi de Sécurité Financière (LSF) du 1^{er} août 2003, il est joint au présent rapport de gestion le rapport rendant compte des procédures de contrôle interne mises en place par la Caisse Régionale. Les éléments de synthèse de ce rapport relatifs au dispositif général de maîtrise des risques sont repris ci-après, complété par les informations spécifiées dans la norme IFRS 7 pour ce qui concerne l'exposition aux risques et la politique de couverture.

LE RISQUE CREDIT

Le risque de crédit se matérialise lorsqu'une contrepartie est dans l'incapacité de faire face à ses obligations et que celles-ci présentent une valeur d'inventaire positive dans les livres de la Caisse Régionale. L'engagement peut être constitué de prêts, titres de créances ou de propriété ou contrats d'échange de performance, garanties données ou engagements confirmés non utilisés.

I. OBJECTIFS ET POLITIQUE

La Caisse Régionale souhaite à la fois jouer pleinement son rôle leader dans le soutien du développement économique de la région en proposant à chacun la ressource la plus adaptée à son projet et maîtriser au mieux les risques liés afin de pérenniser son action.

Le risque de crédit et de contrepartie désigne la possibilité de subir une perte si un emprunteur, un garant ou une contrepartie ne respecte pas son obligation de rembourser un prêt ou de s'acquitter de toute obligation financière.

Une politique de limitation, division et partage des risques est établie avec des données chiffrées par domaine d'activité.

II. GESTION DU RISQUE CREDIT

La Direction Engagements Risques (DER) gère les engagements de l'ensemble des segments de clientèle.

1. PRINCIPES GENERAUX DE PRISE DE RISQUE

• Organisation de la filière crédit

Une Direction assure la distribution du Crédit : La Direction des Engagements et Risques. Les agences de proximité distribuent les crédits à 4 segments de clientèle (les Particuliers, les Agriculteurs, les Professionnels, les Associations), et 5 agences Entreprises, assurent le financement des Entreprises, de la Promotion Immobilière, et des Collectivités Publiques

Le principe de la séparation des fonctions Instruction - Réalisation est retenu.

Néanmoins, pour les crédits dont la réalisation est décentralisée en agences, des contrôles spécifiques sont réalisés par le siège au niveau des Engagements ou de l'entité « Contrats et Garanties ».

- **La Politique Crédit, approuvée par le Conseil d'administration, est revue chaque année**, elle peut faire l'objet d'actualisations en cours d'année si besoin.

- Description des procédures d'octroi de crédit :

La procédure d'octroi de crédit est déterminée annuellement par la politique crédit de la Caisse Régionale et s'articule autour de la chaîne de délégation : de l'agence au Comité des Prêts. Le dispositif est basé sur les montants demandés, les encours après projet, la notation Bâle II du client.

Des demandes sont exclues d'office de la délégation réseau (note Bâle II en catégorie 5 pour les Entreprises ou la Clientèle de Détail). Le financement des créations ou reprises d'entreprises ou entrée en relation avec une société ayant publié moins de 2 bilans d'exercice, est limité en montant dans le cadre de délégations.

- Dispositif de double analyse (avis « risque ») sur les dossiers d'engagements les plus importants :

Les dossiers, hors délégation, constitués, étudiés et signés au niveau de l'agence de proximité ou des Entreprises, sont analysés au siège par l'Entité Engagement concernée, visés par le Directeur des Engagements puis présentés au Comité des Prêts.

- Critères de sélection des opérations de crédit, y compris la politique de garantie :

La décision et les conditions d'octroi du crédit dont le taux et les garanties, la limitation et le partage de risque sont notamment fonction de la Note Bâle II du client, du montant demandé, de l'encours après projet.

- **Délégation : suivant le niveau de délégation, la décision sera prise** soit en agence, soit aux services du siège, soit au comité des Prêts. Le niveau de délégation varie en fonction de la nature, du montant du crédit et de la garantie entre le directeur d'agence, le service concerné au siège, ou le comité des prêts.

Les dossiers non délégués sont examinés en Comité des Prêts :

- Comité de Clientèle de Proximité : pour les Particuliers, les Agriculteurs, et les Professionnels
- Comité de la Clientèle des Entreprises : pour les Entreprises, les Collectivités Publiques et la Promotion Immobilière.

Chaque session se réunit au moins une fois par semaine.

2. METHODOLOGIES ET SYSTEMES DE MESURE DES RISQUES

- **Les systèmes de notation interne et de consolidation des risques de crédit**

Dans le cadre de la réforme Bâle 2, la Commission Bancaire a autorisé depuis fin 2007 le Crédit Agricole et, en particulier, la Caisse Régionale, à utiliser les systèmes de notation internes au Groupe pour le calcul des exigences en fonds propres réglementaires au titre du risque de crédit des portefeuilles de détail et d'entreprises.

La gouvernance du système de notation s'appuie sur le Comité des Normes et Méthodologies présidé par le Directeur des Risques et Contrôles Permanents Groupe, qui a pour mission de valider et de diffuser les normes et méthodologies de mesure et de contrôle des risques.

Sur le périmètre de la banque de détail, la Caisse Régionale a la responsabilité de définir, de mettre en œuvre et de justifier son système de notation, dans le cadre des standards Groupe définis par Crédit Agricole S.A. Ainsi, la Caisse Régionale dispose de modèles Groupe d'évaluation du risque.

Sur le périmètre de la clientèle Entreprises, la Caisse Régionale dispose de méthodologies de notation Groupe utilisant des critères tant quantitatifs que qualitatifs.

Mesure du risque de crédit

La mesure des expositions au titre du risque de crédit intègre les engagements tirés et les engagements confirmés non utilisés.

Concernant la mesure du risque de contrepartie sur opérations de marché, celle-ci intègre les positions en cash et les dérivés.

Pour les dérivés, l'assiette du risque correspond à la somme de la valeur positive du contrat et d'un coefficient de majoration appliqué au nominal. Ce coefficient add-on représente le risque de crédit potentiel lié à la variation de la valeur de marché des instruments dérivés sur leur durée de vie restant à courir.

3. DISPOSITIF DE SURVEILLANCE :

Périodicité des analyses de risques-contrôles

Objectif	Descriptif du contrôle	QUI /Périodicité
<p>- Gestion du Risque dans son Agence et dans sa DAC.</p> <p>- Traitement des débiteurs et contrôle des délégations.</p> <p>- Complétude OMAIR.</p> <p>-Forçage des échéances de prêts.</p> <p>-Codification prêts restructurés</p> <p>-Liasses fiscales de moins de 18 mois</p>	<p>Point hebdomadaire Risques avec chaque collaborateur Traitement des partenaires en anomalie, prise de RDV clients</p> <p>Traitement des opérations rejetables hors délégation Suivi comptes en anomalie et CDL Prêts restructurés/prêts en délai</p> <p>Complétude OMAIR et pertinence des renseignements</p> <p>Forçages injustifiés</p> <p>Codification adéquate, et non en consolidation</p> <p>Présence des liasses</p>	<p>Directeur d'Agence</p> <p>Directeur d'Agence Centrale/ Quotidienne</p> <p>Contrôles Permanents/trimestriel</p> <p>Contrôles Permanents/trimestriel</p> <p>Contrôles Permanents/trimestriel</p>
<p>Tenue des Comités des Risques agences</p>	<p>Coité Comité des Risques Agence hebdomadaire ou par quinzaine en fonction de l'évolution des Risques.</p>	<p>Responsable d'Unité Engagements / Hebdomadaire aléatoire</p>
<p>Revue Portefeuille</p>	<p><u>Clientèle de Proximité</u> : Revue hebdomadaire des cotations Bâle II dégradées (catégories Risque forte et avéré) en anomalie >15jours avec encours >300k€</p> <p>Revue mensuelle de portefeuille des cotations dégradées en Risque fort, avec encours > 500k€</p> <p><u>Clientèle des Entreprises et PIM</u> :</p> <p>- Commission NOR :</p> <p>.Examen et validation des NOR des contreparties ayant un chiffre d'affaires > 50 M€ ou présentant un écart entre NPA et NCF de + ou - 2 grades et plus</p> <p>. Examen des contreparties en situation d'impayés non notées F ou Z</p> <p>.Examen des contreparties passées en défaut</p> <p>.Examen des contreparties enregistrant une dégradation de la NOR en deçà de D</p> <p>.Examen des notes des groupes lorsque leur périmètre n'est pas exhaustif, lorsqu'il y a un tiers en défaut dans le groupe de risque et lors de la première notation en méthodologie G10 (1^{er} comptes consolidés)</p>	<p>RAM/Mensuelle aléatoire</p> <p>Contrôles Permanents Mensuelle</p> <p>Contrôle Permanent Responsable Engagements Mensuelle</p>

	<p>- Commission des RISQUES :</p> <ul style="list-style-type: none"> . Examen des contreparties notées E+, E, E-, F et Z . Examen des contreparties présentant des anomalies de + de 150 jours et choix du dispositif de recouvrement . Mise à jour de la liste des contreparties ayant un encours > 5 M€ et examen d'existence d'alertes . Examen des groupes de risques notés E+ à E- avec un encours >5M€ . Revue des dossiers mis sous surveillance IGL CASA . Suivi du plafond des réalisations du prêt moyen terme sans garantie fixé à 25% <p>- Revue de portefeuille PIM</p>	<p>Contrôle Permanent Responsable Engagements Trimestrielle</p>
<p>- Réalisation des revues Agences par Recouvrement</p> <p>- Conformité des procédures et gestion de la prescription</p>	<ul style="list-style-type: none"> . Revue hebdomadaire des encours dégradés en Risque fort : Recouvrement . Contrôle Prescription 	<p>Contrôles Permanents Suivi trimestriel</p> <p>Recouvrement/Contentieux / Contrôles Permanents</p>

Glossaire :

- DNA : Découvert non-autorisé
- DAC : Directeur d'Agence Centrale
- OMAIR: Outil de maîtrise des Risques
- NOR : Note retenue
- NPA : Note proposée par l'Analyste
- NCF : Note calculée finale
- RPR : Recouvrement et Pilotage des Risques
- PIM : Promotion immobilière

Processus de surveillance des concentrations par contrepartie ou groupe de contreparties liées

- Conditions de respect des limites :

Le document de politique risque Crédit définit :

A) Les limites individuelles :

Sauf accord express du Comité des Prêts, une contrepartie ne peut excéder un pourcentage des fonds propres de la CR en fonction de la catégorie Bale II (20% des fonds propres pour les collectivités publiques).

Entses, Pro, Part, Agri	1 (très faible) 2 (faible)	3 (moyen)	4 (fort)	5 (avéré)
% de Fonds propres de la CR	5 % soit 62 M€	3 % soit 37 M€	2 % soit 25 M€	1 % soit 12 M€

Le cumul des contreparties qui représentent plus de 10 % des fonds propres ne doit pas dépasser 8 fois les Fonds propres de la CR et doit faire l'objet d'une information au conseil d'administration de la Caisse Régionale.

Les limites individuelles sont déterminées pour les 6 segments (les associations sont rattachées au segment professionnels).

Le partage du risque est obligatoire (sauf décision du Comité des Prêts) à hauteur de 50% minimum du nouveau financement dès lors que les limites ci-dessous en risque et en montant de prêt ont été franchies.

Limites	Catégorie 1(très faible & 2(faible)		Catégorie 3(moyen)		Catégorie 4(fort)		Catégorie 5 (avéré)	
	Risque Net	Montant	Risque Net	Montant	Risque Net	Montant	Risque Net	Montant
Particuliers, Agriculteurs Professionnels	3 M€	500 K€	2 M€	250 K€	1 M€	100 K€	0	0 €
Entreprise	5 M€	750 K€	3 M€	450 K€	1 M€	150 K€	0	50 K€
Limites	Catégorie 1(très faible)	Catégorie 2(faible)	Catégorie 3(moyen)		Catégorie 4(fort)		Catégorie 5(avéré)	
Promotion immobilière	15 M€		5 M€		1 M€		0	
Collectivités Publiques	50 M€	NC						

B) Les objectifs 2013 de la politique crédit sont répartis de la manière suivante :

Marché de proximité des particuliers, de l'agriculture et des Professionnels

Catégorie	Grade	Niveau de Risque	Stratégie
1	A B C D E	Très faible	Développer les encours de façon offensive et proactive.
2	F G	Faible	Financer tout projet d'investissement viable.
3	H I J	Moyen	Pratiquer une approche très sélective des nouveaux financements.
4	K L	Fort	Consolider la situation du client et sécuriser nos encours et/ou se désengager.
5	V	Avéré	Sécuriser le recouvrement de nos créances et/ou se désengager.

Marché des entreprises

Catégorie	Niveau de Risque	CA > 50 M€	50 < CA > 7,5 M€	7,5 < CA > 3 M€	Stratégie
1	Très faible	A / B+ / B / C+ / C	B / C+ / C / C-	C / C- / D+	Développer les encours de façon offensive et proactive.
2	Faible	C- / D+	D / D+	D	Financer tout projet d'investissement.
3	Moyen	D / D-	D-	D-	Pratiquer une approche très sélective des nouveaux financements
4	Fort	E+ / E-	E+ / E-	E+ / E-	Consolider la situation du client et sécuriser nos encours et/ou se désengager.
5	Avéré	F / Z	F / Z	F / Z	Sécuriser le recouvrement de nos créances et/ou se désengager.

C) Limites géographiques :

La Caisse Régionale développe son activité de crédits à la clientèle sur l'ensemble de son territoire d'exercice représenté par les départements du Calvados, de la Manche et de l'Orne.

Hors réseaux Britline et Normandie Direct :

- les engagements envers les clients n'ayant aucun lien (ni activité ni résidence) sur le territoire de la Caisse Régionale devront être inférieurs à **7%** des réalisations de l'année ;
- les engagements envers les prospects sans lien avec le territoire de la Caisse Régionale doivent être validés par le responsable des Engagements et conditionnés à la mise en place effective d'une réelle relation de réciprocité (selon les règles fixées pour chaque clientèle).

D) Politique Globale relative aux Garanties :

Tout financement * doit faire l'objet d'une prise de garantie, suivant les règles spécifiques précisées par la politique propre à chacune des clientèles. Dans ce cadre, les réalisations sans garantie ne devront pas dépasser :

- Pour les clientèles de proximité :
 - ➔ 20 % pour les dossiers de 1^{ère} et 2^{ème} catégories,
 - ➔ 10 % pour les dossiers de la 3^{ème} catégorie,
 - ➔ 5 % pour les dossiers de 4^{ème} et 5^{ème} catégories.
- Pour la clientèle des entreprises : ➔ 20 % pour l'ensemble des dossiers

* (hors Prêts à Consommer, Supplétifs, Installation JA, Prêts aux Collectivités Publiques, Syndications, Grands Groupes, et SNC, GIE, Société en commandite pour lesquelles la responsabilité des associés est statutaire).

Dispositif de contrôle et de reporting : outre les contrôles de 1^{er} et 2^{ème} niveau en Agence et au sein de la DER, un contrôle de 3^{ème} niveau au sein de la Direction Engagements et Risques est effectué sur les principaux critères de la Politique Crédit et un reporting est réalisé auprès du Comité de Direction puis du Conseil d'Administration de la CR

Objectif	Descriptif du reporting	Périodicité
Accords	Prêts aux administrateurs CR pour accord	Mensuel
Application de la Politique Crédit	Encours et réalisations par catégories de clientèle, Niveau des garanties, Limites de contrepartie, Réalisations hors territoire.	Semestrielle
Activité	Nombre de dossiers étudiés, acceptés et refusés par le Comité Régional des Prêts	Semestrielle

Concentration

A fin 2013, le total des **10 plus gros engagements s'élève en risque brut (avant pondération) à 639 712 225,00 €**

Processus de revue de portefeuille et de suivi sectoriel

Informations détaillées ci-dessus dans le dispositif de surveillance.

Processus de suivi des contreparties défaillantes et sous surveillance

Délégation compte en anomalie (découvert non autorisé + retard de prêt) Particuliers

<i>DNA 1 à 30 jours</i>	1 (très faible) & 2 (faible)	3 (moyen)	4 (fort) & 5 (avéré) Et non qualifié
Conseillers (comm, part, spec part)	8 K€	3 K€	0 K€
DA DAC + RT + Responsable Normandie Direct et Britline	25 K€	15 K€	3 K€
Analyste Engagements	50 K€	30 K€	10 K€
Responsable Expertise & Développement	100 K€		
Responsable Engagements Clientèle Proximité	120 K€		
Directeur Engagements & Risques	> 120 K€		

Le Recouvrement amiable traite les dossiers à 80 jours d'anomalie

Délégation compte en anomalie (découvert non autorisé + retard de prêt) Professionnels

Niveau de risque Bâle 2	très faible / faible	moyen	fort ou non qualifié	avéré
Conseillers et conseillers d'affaire	25 000 €	12 500 €	7 500 €	500€
DA, DAC, RT	50 000 €	25 000 €	15 000 €	1 000€
Analystes	100 000 €		50 000€	
RU,RA	200 000 €			
DER	Plus de 200 000 €			

Délégation compte en anomalie (découvert non autorisé + retard de prêt) Agriculteurs

Niveau de risque Bâle 2	très faible / faible	moyen	fort ou non qualifié	avéré
Conseillers et conseillers d'affaire	25 000 €	12 500 €	7 500 €	500€
DA, DAC, RT	50 000 €	25 000 €	15 000 €	1 000€
Analystes	100 000 €		50 000€	
RU,RA	200 000 €			
DER	Plus de 200 000 €			

Le Recouvrement et Pilotage des Risques traite les dossiers à 80 jours d'anomalie, sauf pour les Comptes débiteurs Particuliers où il intervient au-delà des 30 jours sur les autorisations de DNA.

Délégation compte en anomalie (découvert non autorisé + retard de prêt) Entreprises

Elle est limitée aux niveaux ci-dessous et s'applique aux situations d'anomalie inférieures à 30 jours.

	Montant maxi.
CAE	15 K€
DAE, RDE, DECS	75 K€
Analystes	400K€
REE (RA/RU)	500 K€
DER, DG	> 500 K€

Les dossiers de plus de 30 jours d'anomalie sont gérés en relation avec le Responsable Engagement Entreprises et sous sa responsabilité à compter de 90 jours d'anomalie.

Outils de détection du risque utilisés, notamment sur le risque potentiel

Cinq outils de gestion et de détection du risque sont à disposition :

- Traitement des comptes en anomalie, avec la liste des opérations rejetables (Débit Non Autorisé) : traitement quotidien, sur le poste de travail.
- Suivi périodique des comptes en anomalie, avec ou sans opérations rejetables : 1 à 2 fois par semaine.
- logiciel « Evolan Collection » : système de relance automatique par envoi de courrier aux clients détectés en anomalie : selon leur cotation, courriers adressés entre 10 jours et 15 jours aux Particuliers, puis relance de J+25 à J+35, et mise en demeure à J+50.

Pour les Pro/Agri : 1er courrier de 15 à 25 jours, puis de 35 à 45 jours.

- OMAIR : outil de gestion et de suivi des dossiers CDL et Anticipés, permettant une historisation des informations et des prévisions d'atterrissage.

Comptabilisation des créances en CDL automatique : La Caisse Régionale applique la même règle en matière de prêts agricoles, professionnels, entreprises et aux Collectivités Publiques : un retard de plus de 3 mois entraîne un passage en CDL. Dans le cadre de la convergence CDL/Défaut, c'est la règle des 180 jours qui s'applique pour les prêts Habitat.

La méthode Groupe est appliquée, le passage en défaut (Bâle 2) est automatique.

CDL manuel ou Défaut à Dire d'Expert : les Engagements peuvent être conduits, suite à la connaissance d'un événement de risque, à déclasser en CDL manuel et/ou en Défaut à dire d'Expert un dossier.

La situation du risque Crédit fait l'objet d'une présentation mensuelle en conseil d'administration et d'une analyse détaillée :

1) par la Commission des Risques DER qui réunit l'ensemble des acteurs de la filière crédit et de la gestion des risques.

2) par le Comité des Risques présidé par le Directeur Général Adjoint, et qui réunit les directeurs concernés, ainsi qu'un représentant de la fonction Contrôles Permanents.

Processus de suivi des risques sur base consolidée

- Fonctionnement des Comités de suivi des risques de crédit

- La Commission des Risques se réunit mensuellement. Elle est organisée par la Direction des Engagements et des Risques.

Les acteurs sont les Responsables des Engagements professionnels – agriculture, entreprises et particuliers, ceux du Recouvrement Amiable et du Contentieux, les représentants agences.

Cette commission examine chaque mois l'évolution des encours CDL et Pré CDL, assure le suivi des dépréciations. Il observe la situation des secteurs identifiés comme risqués, l'évolution des Provisions Collectives.

La liste des actions décidées est diffusée aux participants et interlocuteurs.

- Le Comité des Risques se réunit également mensuellement, organisé par la DER.

Les acteurs sont, outre le Directeur Général Adjoint et le Directeur des Engagements et Risques : le Directeur des Entreprises et Clientèles Spécialisées, le Directeur Commercial, le Directeur Finances et Pilotage de la Performance. Le Responsable des Contrôles Permanents assiste également à ce Comité.

Ce comité examine chaque mois l'évolution des Risques, à partir du compte-rendu de la Commission des Risques, et examine divers sujets en relation avec le Risque Crédit dans la Caisse Régionale.

- Le Comité NOR concerne la Clientèle des Entreprises

Il réunit le Responsable Engagement Entreprises, l'administrateur Bâle 2, les Directeurs des Agences Entreprises et Grandes Entreprises et le Responsable du Contrôle Permanent.

4. MECANISMES DE REDUCTION DU RISQUE DE CREDIT

Garanties reçues et sûretés

- La politique de garantie :

La décision et les conditions d'octroi du crédit dont la garantie, la limitation et le partage de risque sont notamment fonction de la Note Bâle II du client, du montant demandé, de l'encours après projet.

La garantie reste un accessoire du crédit, et non la raison pour laquelle un crédit est octroyé. Le niveau de garantie doit être adapté en fonction du type de financement demandé et de la cotation du client.

Sauf indication contraire :

- la garantie doit couvrir 100 % du crédit hors frais d'acte notarié,
- un prêt est couvert de préférence par une seule garantie,
- toutes les garanties afférentes à un prêt hypothécaire sont prises par acte notarié (exception pour les nantissements de produit d'épargne commercialisés par le CA),
- la réalisation d'un prêt s'effectue après la formalisation de la garantie (gage non concerné).

A) Les Particuliers

Les seuils ou les durées indiquées sur les tableaux constituent **un minimum** qui ne dispense pas de prendre des garanties. **Au-delà de ces montants ou de ces durées une garantie est obligatoire (à défaut, dossier hors délégation).**

<i>Prêt Consommation</i>	Cotation Bâle II		
	1 & 2	3 & prospect	4 & 5
Prêt étudiant	Caution solidaire des parents		
Prêt Mozaïc et autres prêts jeunes	Caution solidaire des parents si nécessaire		
Prêt personnel Trésorerie de longue durée (61 à 180 mois)	Garantie réelle obligatoire		
Prêt à consommer et Suppletis	Sans garantie		

<i>Prêt Habitat aux SCI patrimoniales : Résidence Principale, Secondaire, Locative, Travaux</i>	Cotation Bâle II		
	1 & 2	3 & prospect	4 & 5
	Cautionnement solidaire de tous les associés obligatoire dès le 1^{er} euro		
+ autre garantie obligatoire (PPD, Hypothèque, CAMCA) si			
> 60 k€ ou > 120 mois	> 30 k€ ou > 120 mois	Garantie obligatoire	

→ Les niveaux de délégation sont définis en fonction du feu et du score déterminé par l’outil SCORE HABITAT (qui intègre la catégorie Bâle II) à l’exception des SCI, groupement de plus 2 personnes, prêts PLS.

<i>Prêt Habitat</i> : Résidence Principale, Secondaire, Locative, Travaux	VERT		ORANGE		ROUGE	
	Client	Prospect Inactif	Client	Prospect Inactif	Client	Prospect Inactif
EL – PTH - PC- PTZ - Eco PTZ PII amortissable - Prêt Eco. Energie	> 60 k€ ou > 120 mois		> 30 k€ ou > 120 mois		Garantie obligatoire	
PAS ou PAS + PTZ	> 15 k€					
PRET IN FINE	Garantie obligatoire					
	→ Nantissement de produits internes au groupe uniquement → Nantissement sur assurance vie sur support uniquement sécurisé → Abondement obligatoire si la capitalisation des intérêts ne couvre pas le capital à hauteur de 110% à l’échéance du prêt. <input type="checkbox"/> Si valeur contrat nanti > 80% prêt : abondement - pas d’autre garantie <input type="checkbox"/> Si valeur contrat nanti entre 50 et 80% : abondement + autre garantie <input type="checkbox"/> Si valeur contrat nanti < 50% : pas de prêt in fine					
CT Relais	Ordre irrévocable du notaire obligatoire					

Précisions sur les garanties :

- Cautionnement solidaire : autorisé comme seule garantie pour les prêts ≤ 180 mois.
- La Promesse d’Affectation Hypothécaire n’est pas une garantie
- Pour les non résidents, une sureté réelle est obligatoire (PPD ou hypothèque).

B) Les Agriculteurs

Précisions sur les garanties :

- Gages, warrants ou nantissements de matériels → durée maxi du prêt = 7 ans,
- Hypothèque : inscriptions de 1^{er} ou 2^{ème} rang derrière nous mêmes (A vérifier sur l’état hypothécaire),
- Caution externe = caution solidaire d’un tiers (partielle ou totale),
- Personnes Morales : en substitution des garanties recommandées, la caution solidaire des associés et de leurs conjoints en cas de régime matrimonial de communauté des biens peut être demandée sous réserve que son montant soit adapté aux revenus et au patrimoine de la caution.

- Installation JA : Dossier hors délégation réseau : détermination des garanties par le siège.
- Pour les crédits à titre privé, les règles à appliquer sont celles de la Clientèle des Particuliers.

FINANCEMENTS A MOYEN ET LONG TERME

Principes :

- adosser la garantie sur le bien financé,
- garantie obligatoire au-delà du montant ou de la durée indiquée (à défaut, dossier en délégation Expertise AGRI). En dessous des seuils mentionnés, une garantie peut être demandée.

PRET MT	Cotation Bâle 2				Garantie recommandée
	Très faible & Faible	Moyen	Fort	Avéré	
Acquisition foncière	> 90 K€ ou > 144 mois	> 45 K€ ou > 120 mois	Quels que soient le montant et la durée		PPD
Construction / Travaux			> 7,5 K€ ou > 60 mois		Quels que soient le montant et la durée
Acquisition cheptel stock	> 90 K€ ou > 84 mois				
Acquisition matériel immatriculé			Quels que soient le montant et la durée		Caution externe ou gage
Acquisition matériel non immatriculé	Quels que soient le montant et la durée				Caution externe ou Nantissement matériel
Consolidation financière Trésorerie			Quels que soient le montant et la durée		Hypothèque Nantissement épargne

FINANCEMENTS A COURT TERME

Principe :

Garantie obligatoire au-delà du montant indiqué (à défaut, dossier en délégation Expertise AGRI) En dessous des seuils mentionnés, une garantie peut être demandée.

Objet du financement	Type de financement	Cotation Bâle 2				Garantie recommandée	
		Très faible / Faible	Moyen	Fort	Avéré		
Attente DPU	Ligne Dailly Escompte			Quel que soit le montant		Dailly sans notification (1 très faible à 3 moyen)	
Attente DPU	Court terme			> 90 K€ > 45 K€			Quel que soit le montant
Attente de subvention		> 7,5 K€				Quel que soit le montant	
Attente remboursement TVA							
Besoin ponctuel STOCK	Court terme	Quel que soit le montant		Nantissement¹ épargne ou Caution externe ou Warrant			
Besoins courants	OCCC / OCPA						
Caution Bancaire	Caution Bancaire	Quel que soit le montant		Quel que soit le montant			

C) Les Professionnels

Précisions sur les garanties :

- Les gages ou nantissements de matériels sont limités à des financements de durées maximum de 7 ans ;
- Hypothèque : inscriptions de 1^{er} ou 2^{ème} rang derrière nous mêmes (A vérifier sur l'état hypothécaire) ;
- Le nantissement de fonds de commerce (durée de 10 ans) doit être réservé aux prêts \geq à 60 mois ;
- Caution externe = caution solidaire d'un tiers ou des associés (partielle ou totale) ou d'un organisme (OSEO/SIAGI) ;
- Caution de Personnes Morales : En substitution des garanties recommandées, la caution solidaire des associés et de leurs conjoints en cas de régime matrimonial de communauté des biens peut être demandée sous réserve que son montant soit adapté aux revenus et au patrimoine de la caution.

FINANCEMENTS à MOYEN et LONG TERME

Principes :

- adosser la garantie sur le bien financé ;
- prendre la garantie au-delà du montant ou de la durée indiquée (à défaut, dossier hors délégation).
- en dessous des seuils mentionnés, une garantie peut être demandée.
- pour les besoins privés, les délégations en matière de garantie relèvent de la grille des particuliers.

➔ La catégorie Bâle II d'un prospect non établi est 3 à l'exception des professions libérales cotées en 1.

MT	Client : catégorie Bâle 2	Très faible ou faible	Moyen	Fort ou avéré	Garantie recommandée
	Prospect établi : note Anadefi	A B C	D	E F G+ G- et suivants	
	Acquisition immobilière	> 60 K€ ou > 120 mois	Quels que soient le montant et la durée DAC : prêt \leq 15 K€ possible sans garantie si schéma d'accompagnement.	Quels que soient le montant et la durée	PPD et/ou Caution externe
	Construction / Travaux				Hypothèque 1 ^{er} rang et/ou Caution externe
	Acquisition fonds de commerce	Nantissement FDC et/ou Caution externe			
	Acquisition fonds artisanal	Nantissement épargne ou Caution externe			
	Acquisition parts sociales ou actions	Nantissement parts sociales (actions) et Caution externe			
	Acquisition matériel immatriculé	gage			
	Acquisition matériel non immatriculé	Caution externe			
	Consolidation financière / trésorerie	> 60 K€ ou > 60 mois			Hypothèque et/ou Nantissement épargne et/ou caution externe
	Restructuration financière				

FINANCEMENTS à COURT TERME

Principe : prendre la garantie au-delà du montant ou de la durée indiquée (à défaut, dossier hors délégation).

CT	Objet du financement	Type de financement	1 & 2	3	4 5	Garantie recommandée	
			A B C	D	E F G+ G- & suivant		
	Attente subvention	Court terme	> 60 K€	Quel que soit le montant	Quel que soit le montant	Catégorie 1 à 2 → Dailly sans notification	
	Attente remboursement TVA			DAC : prêt ≤ 15 K€ possible sans garantie si plan d'amélioration de la note		Catégorie 3 à 5 → Dailly avec notification	
	Besoin ponctuel autre		> 60 K€ ou > 12 mois			Nantissement épargne ou caution externe	
	Besoins courants	OCCC	> 30 K€			Caution externe *	
		Ligne d'escompte	Quel que soit le montant = sans garantie	Quel que soit le montant		Sans garantie	
		Ligne Créances Services					Notification du Dailly et caution externe *
		Ligne escompte Dailly					

Lignes de Cautionnement Bancaire

Objet de la ligne	Type de caution		Garantie recommandée	
			Niveau de risque Bâle II très faible ou faible	Niveau de risque Bâle II moyen, fort ou avéré
Ligne de cautions 5% MARCHES PUBLICS	Garantie à 1 ^{ère} demande	Quels que soient le montant et la durée	Sans garantie	Caution si personne morale
Ligne de cautions 5% MARCHES PRIVÉS	Cautionnement solidaire			
Ligne de cautions COUPES DE BOIS				
Ligne d'engagement à L'INTERNATIONAL	-			

Concernant la filière BTP, le Dailly (notifié ou non) est interdit pour les clients dont le niveau de risque Bâle 2 est fort ou avéré.

D) Les Entreprises

✓ L'Investissement

La garantie est devenue, aujourd'hui, dans l'esprit de la clientèle, une des conditions du financement qui est négociable comme les autres.

Nous devons donc allier la nécessaire couverture des risques et notre volonté de développement commercial.

L'approche sera donc différenciée en fonction : de l'objet du financement, de la qualité de l'emprunteur et du niveau d'acceptation du dossier, dans le cadre de la délégation en vigueur.

Principes retenus

- Création et reprise d'entreprise : l'approche en termes de niveau de garantie sera identique ;
- L'objet du financement : le principe est d'adosser la garantie sur le bien financé, valorisée au maximum selon les pourcentages du tableau « valorisation de garanties » appliqués sur la valeur d'acquisition du bien ;
- En principe, une caution, totale ou ponctuelle, sera demandée à partir d'une cotation D-
- L'ensemble des réalisations sans garantie ne devra pas dépasser le seuil de 20% des réalisations MT totales (hors collectivités publiques, Syndications CACIB Grands Groupes, Sociétés à responsabilité illimitée des associés (SNC, GIE, Société en commandite pour lesquelles la responsabilité des associés est statutaire).

✓ **La Trésorerie**

Les crédits CT doivent être adossés. Les crédits en blanc doivent être limités à quelques jours de CA, en principe, et ne financer que la partie "non adossable" des besoins de trésorerie globaux, et sur des durées limitées.

Toute cession escompte DAILLY doit être notifiée et encaissée sur un compte dédié en nos livres.
En cas d'impossibilité de notification :

- Utiliser la technique DAILLY selon la procédure en vigueur. (cf. visiodoc procédures Entreprises) ;
- A défaut privilégier l'affacturage, formaliser la caution totale ou partielle du dirigeant, arbitrer une autre garantie en fonction de la qualité de l'entreprise et de sa situation de trésorerie.

Les cessions de créances DAILLY en garantie sur OCCO ou sur ligne CT sur billets par cession de la balance client seront réservées à la catégorie Bale II Risque très faible. La domiciliation des paiements doit être enregistrée en nos livres, et une convention DAILLY devra être systématiquement régularisée. La notification peut être décidée à tout moment par la Caisse Régionale.

Enfin, il appartient au Chargé d'affaires Entreprise de vérifier que la notification est réalisable et sera effective et de vérifier la qualité des créances cédées et le suivi des encaissements.

En cas d'escompte d'effets transmis sur supports magnétiques, un bordereau de cession de créances devra accompagner la remise d'effet, l'escompte devant être adossé à du DAILLY en garantie.

Il sera demandé au client d'exclure les cessions de créances et escompte intragroupe. Pour un même client la coexistence de ligne d'escompte et DAILLY, doit faire l'objet d'un suivi attentif afin de ne pas réaliser une double mobilisation.

En cas d'insuffisance du poste créances professionnelles, il sera recherché un adossement des crédits d'exploitation au stock avec gage (avec de préférence intervention d'un spécialiste comme EUROGAGE).

✓ **Eligibilité à Foncaris**

La Caisse Régionale a fixé son seuil d'exigibilité obligatoire à FONCARIS, à un encours de 20 M€ (Collectivités Publiques exclues). Il est cependant possible de présenter à FONCARIS une demande de couverture pour un emprunteur ou un groupe de risque dont le total des engagements éligibles est compris entre 10 et 20 M€ : dossiers qui feront l'objet d'une analyse et d'une décision en Comité des prêts.

E) La Promotion immobilière

L'engagement personnel de l'opérateur personne physique même limité est obligatoire, sous la forme d'une caution solidaire du dirigeant s'il opère via une personne morale, sauf si le niveau des fonds propres est très significatif.

La garantie hypothécaire sera demandée sur les opérations entraînant un risque net supérieur à 750 K€ pour la Caisse Régionale. Par exception, l'inscription hypothécaire pourra être différée avec constitution de la provision de tous les frais versée en l'étude du Notaire chargé de l'acte.

- Forme des engagements :

- Garanties sur projet de Promotion

Les garanties d'achèvement seront systématiquement présentées pour décision au Comité des Prêts de la Caisse Régionale.

Si la garantie d'achèvement extrinsèque n'est pas délivrée par la Caisse Régionale, il convient de s'assurer de la réalité de la garantie intrinsèque afin d'éviter qu'au final le projet ne soit pas conforme aux conditions d'acceptation du dossier.

S'agissant des non professionnels, la garantie intrinsèque sera exigée, y compris en intégrant la mise en place éventuelle d'une ouverture de crédit confirmée venant s'ajouter aux pré-réservations (en principe 40 % minimum), permettant d'atteindre les 75 % de couverture de l'opération de la vente en l'état futur d'achèvement sauf accord du Comité des prêts de la Caisse Régionale.

- Garanties sur projet de Lotissement

La garantie d'achèvement de travaux est destinée à garantir les travaux différés sur le lotissement (enrobés, bordures, lampadaires, espaces verts).

Par exception, il peut s'agir d'une garantie d'achèvement de travaux totale s'appliquant aux travaux de voirie, réseaux et travaux différés.

III. EXPOSITION

1. EXPOSITION MAXIMALE

Se reporter à la note 3.1 de l'annexe aux états financiers consolidés.

2. CONCENTRATION

Diversification du portefeuille par filière d'activité économique

Se reporter à la note 3.1 des annexes des comptes consolidés.

Diversification par zones de vulnérabilité sectorielle

5 filières –métiers de la Banque de détail- ont fait d'une présentation en Comité des Risques : les filières porcines, BTP, Habillement/Chaussures, Lait, Commerce non-alimentaire

Un point spécifique a été réalisé sur les 20 filières portant le plus d'encours, et sur les 20 les plus risquées.

Par ailleurs, les encours filières font l'objet chaque mois d'une remontée aux Engagements, avec des critères d'alerte :

- Evolution encours Sensibles > 5 % par rapport au mois précédent et à la moyenne du mois précédent
- Evolution des encours Défaut > 2 % par rapport au mois précédent et à la moyenne du mois précédent
- Filière qui arrive à un taux de Sensibles > à 60 % (hors OCPA) ou un taux de Défaut > à 5 %

Ventilation des encours de prêts et créances par agent économique

Se reporter à la note 3.1 des annexes des comptes consolidés

3. QUALITE DES ENCOURS

- **Analyse des prêts et créances par catégories**

Se reporter la note 3.1 des annexes aux états financiers consolidés.

- **Analyse des encours par notation interne**

Classe de notation banque de détail au 31/12/13

Créances et engagements sains (M€)	Expositions (EAD)		Perte moyenne attendue (EL)		
	EAD	% EAD	EL	%EL	(EL/EAD)%
A à G	7 400,5	78.45%	10,6	23,14%	0,14%
H à L	2 033,2	21.55%	35,2	76,86%	1,73%
	9 433,7	100,00%	45,8	100,00%	0,49%

Créances et engagements sains (M€)	Expositions (EAD)		Perte moyenne attendue (EL)		
	EAD	% EAD	EL	%EL	(EL/ EAD)%
Intervalle de probabilité de défaut					
de A+ à D-	2 583,6	96,51%	11,7	75,00%	0,45%
de E+ à E-	93,3	3,49%	3,9	25,00%	4,18%
Total	2 676,9	100,00%	15,6	100,00%	0,58%

Dépréciation et couverture du risque

L'estimation des dépréciations individuelles des créances se fait au fil de l'eau en fonction du type de crédit, de la garantie associée et du risque résiduel.

Le taux de créances douteuses rapporté à l'encours total des créances de la clientèle est supérieur à celui du 31 décembre 2012 pour atteindre 2,23 % au 31 décembre 2013.

Au 31 décembre 2013 l'encours de dépréciations individualisées sur ces créances s'élève à 198,4 M€. Le taux de dépréciation individuel sur créances douteuses est de 76,78 %.

La Caisse Régionale a par ailleurs diminué ses provisions collectives, à partir du dispositif Bâle 2, pour un montant de 6,4 M€, portant ainsi le montant de provision collective à 96,6 M€.

4. COUT DU RISQUE

Le détail du coût du risque est présenté dans la note 4.8 des états financiers consolidés.

RISQUE DE MARCHE

Le risque de marché représente le risque d'incidences négatives sur le compte de résultat ou sur le bilan, de fluctuations défavorables de la valeur des instruments financiers à la suite de la variation des paramètres de marchés notamment : les taux d'intérêt, les taux de change, le cours des actions, le prix des matières premières, ainsi que de leur volatilité implicite.

I. OBJECTIFS ET POLITIQUE

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Normandie est exposée aux risques de marché sur son portefeuille de placement et de dérivés lorsque ces instruments sont comptabilisés en juste valeur (au prix de marché).

On distingue comptablement le Trading book et le Banking book. La variation de juste valeur du Trading book se traduit par un impact sur le résultat. La variation de juste valeur du Banking book se traduit par un impact sur les fonds propres.

1. GESTION DU RISQUE

▪ Dispositif local et central

Le contrôle des risques de marché du groupe Crédit Agricole est structuré sur deux niveaux distincts mais complémentaires :

- Au niveau central, la Direction des Risques et Contrôles Permanents Groupe assure la coordination sur tous les sujets de pilotage et contrôle des risques de marché à caractère transverse. Elle norme les données et les traitements afin d'assurer l'homogénéité de la mesure consolidée des risques et des contrôles ;

- Au niveau de la Caisse Régionale, un Responsable des Risques et Contrôles Permanents pilote et contrôle les risques de marché issus des activités. Ce Responsable est nommé par le Directeur Général et lui est directement rattaché.

▪ Les comités de décision et de suivi des risques

• Organes de suivi des risques de niveau groupe :

Le Comité des Risques Groupe (CRG)
Le Comité de suivi des Risques des Caisses Régionales (CRCR)
Le Comité Normes et Méthodologies

• Organes de suivi des risques au niveau de la Caisse régionale

Le Comité financier (mensuel)
La Commission finance et risques (mensuel)

LE COMITE FINANCIER

- Il réunit, tous les mois, sous l'autorité du Directeur Général, le Directeur Général Adjoint, le Directeur Marketing, le Directeur Financier et les responsables de la trésorerie et gestion actif passif, le responsable du contrôle de gestion, le responsable de la comptabilité générale, le responsable du contrôle permanent ainsi que le middle office trésorerie.
- Il se réunit, exceptionnellement, sur demande de la Direction Générale ou du Directeur Financier, toutes les fois que la conjoncture financière le rend nécessaire.

> En terme de refinancement des crédits

- Il décide de la stratégie de refinancement et de pilotage de la liquidité ;
- Il est responsable de la gestion du risque de taux de la C.R. ;
- Il propose des mesures correctives du risque de taux et du risque d'illiquidité.

> En terme de fonds propres

- Il oriente l'allocation d'actifs conformément aux décisions du Conseil d'Administration ;
- Il est alerté en cas de variations extrêmes du portefeuille de négociation ou en cas d'approche des niveaux de stop-loss sur l'enveloppe de transaction ;
- Il peut prendre des décisions d'investissement, de couverture de positions, de vente d'actifs, de fixation du niveau de la sensibilité des portefeuilles ;
- Il pilote la gestion d'un stock de plus-values latentes.

> En terme de produits dérivés et des autres engagements hors-bilan

- Il oriente l'activité Hors-Bilan (convention de liquidité et autres engagements internes, produits dérivés de micro-couverture / transaction / macro-couverture).

> En terme de politique de tarification de l'activité collecte et crédit

- Il oriente la politique de distribution de la collecte et des crédits aux plans des taux, des marges et des ressources associées.

LA COMMISSION FINANCES ET TRESORERIE

- Elle réunit, tous les mois, sous l'autorité du Directeur Financier, le responsable du service trésorerie et gestion actif passif, le responsable gestion des excédents de fonds propres, le responsable de la gestion actif passif, le middle office trésorerie ainsi que le responsable du contrôle permanent.
 - Elle fait le point sur les évolutions de marché et les propositions reçues des contreparties (bilan et hors-bilan).
 - Elle traite de l'actualité financière de la C.R. (fonds propres et gestion actif-passif)
 - Elle choisit les supports d'investissement (à l'achat et à la vente) conformément aux orientations du Comité Financier.

II. METHODOLOGIE DE MESURE ET D'ENCADREMENT DES RISQUES DE MARCHES

L'encadrement des risques de marché de la Caisse Régionale repose sur la combinaison de trois indicateurs de risque, donnant lieu à encadrement par des limites et, ou seuils d'alerte : la Value at Risk, les scénarios de stress, les indicateurs complémentaires (sensibilité aux facteurs de risques).

La VaR (Value at risk)

La VaR peut être définie comme étant la perte potentielle maximale que peut subir un portefeuille en cas de mouvements défavorables des paramètres de marché, sur un horizon de temps et pour un intervalle de confiance donnés.

Sur son portefeuille de titres, la CR retient un intervalle de confiance de 99% et un horizon de temps de 1 mois.

Actuellement, la méthodologie de calcul retenue est une VaR paramétrique.

Les principales limites méthodologiques attachées au modèle de VaR sont les suivantes :

- La VAR paramétrique fait l'hypothèse d'une distribution Normale des rendements des actifs composant le portefeuille ;
- L'horizon fixé à « 1 mois » suppose que toutes les positions puissent être liquidées ou couvertes en un mois, ce qui n'est pas toujours le cas pour certains produits et dans certaines situations de crise ;
- L'utilisation d'un intervalle de confiance de 99% ne tient pas compte des pertes pouvant intervenir au-delà de cet intervalle. La VaR est donc un indicateur de risque de perte sous des conditions normales de marché et ne prend pas en compte les mouvements d'ampleur exceptionnelle.

La Caisse Régionale utilise le module de calcul E-VaRisk développé par Amundi pour suivre l'exposition au risque de son portefeuille de placement et notamment pour le calcul de la VaR (Value at Risk).

Ce calcul est effectué chaque mois et il est présenté en Comité Financier mensuel et deux fois par an au Conseil d'Administration.

Les stress scenarii

La mesure du risque en stress test :

- Le deuxième élément quantitatif, « stress scénario », complète la mesure en VaR qui ne permet pas d'appréhender correctement l'impact de conditions extrêmes de marchés.
- Ce calcul de scénario de stress, conformément aux principes du Groupe, simule des conditions extrêmes de marché: il consiste à adapter les hypothèses pour simuler les situations les plus défavorables en fonction de la structure du portefeuille au moment où le scénario est calculé.

La Caisse Régionale réalise d'une part des prévisions de reprises et de dotations aux dépréciations, et d'autre part, des prévisions d'atterrissage du stock de plus ou moins-values latentes en fonction de plusieurs scénarii de marchés parmi lesquels un scénario catastrophe.

Celui-ci est basé sur un stress scénario central définie par Crédit Agricole s.a. à savoir la survenance concomitante de la baisse de rendement des placements monétaires dynamiques de 2,5 %, d'une hausse de rendement obligataire de 3,41 %, d'une baisse des marchés actions de 35 % et d'une baisse des placements alternatifs de 10 %.

La Caisse Régionale met également en œuvre le calcul d'un autre stress scénario dit « interne ». Ce dernier est déterminé par application d'hypothèses de variations de marché propres à la Caisse Régionale et calibré en fonction des positions effectivement en portefeuille à la date de calcul.

Le calcul de cet indicateur de stress scénario (central et interne) est effectué mensuellement. Il est présenté en Comité Financier mensuel et au Conseil d'Administration une fois par an. Il mesure à la fois l'impact sur le PNB et sur le stock de plus-values latentes.

Les indicateurs complémentaires

Un dispositif d'encadrement est également mis en place pour le portefeuille de négociation (titres de transaction + titres de placement + swaps de transaction).

Il comporte des limites globales de pertes et des limites par facteurs de risque ; l'atteinte de ces limites entraîne des alertes à destination du Comité de Direction et du Conseil d'Administration.

III. EXPOSITION : ACTIVITE DE MARCHE (Value At Risk)

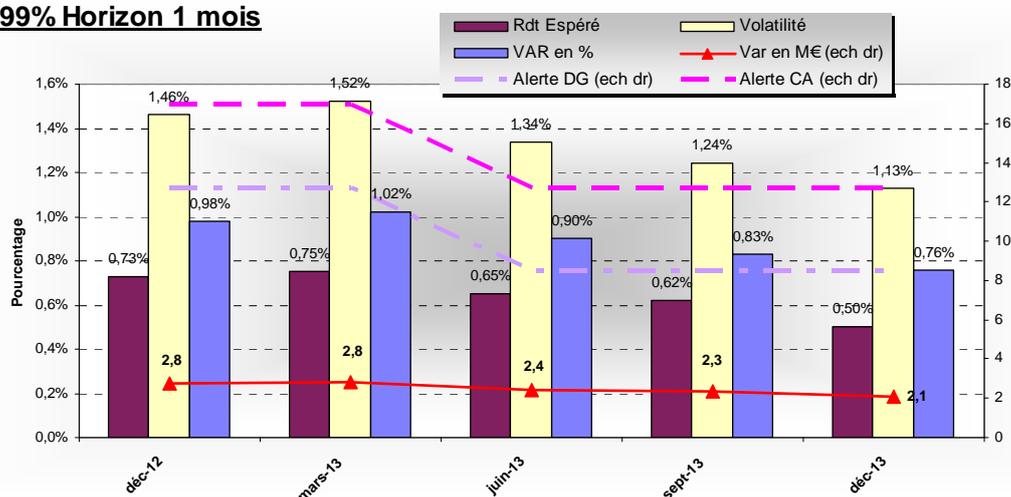
Les calculs, établis au 31 décembre 2013, présentent une VAR horizon 1 mois à 0,76 %, soit 2,0 M€ en montant. Conformément à la politique financière de l'établissement de réduction des actifs risqués, l'exposition de la Caisse Régionale, mesurée au travers de cet indicateur de risque, a été réduit par rapport au niveau observé au 31/12/2012 (2,8 M€). La consommation de VAR s'intègre dans les seuils d'alertes fixés par la CR, à savoir :

- **Seuil 1 : Direction Générale = 10 % du résultat net N-1 = 8,5 M€**
- **Seuil 2 : Conseil Administration = 15 % du résultat net N-1 = 12,7 M€**

Ces seuils d'alertes ont été revus à la baisse en 2013 conformément à la stratégie de maîtrise des risques décidés par la Caisse Régionale.

Ci après l'historique 2013 de la VAR :

VAR 99% Horizon 1 mois



IV. RISQUE ACTION

Pour ses activités de placement pour compte propre, la Caisse Régionale diversifie son portefeuille et supporte ainsi un risque action essentiellement sous forme d'OPCVM. Il est à noter qu'au 31/12/2013, la Caisse Régionale ne dispose plus d'exposition action via des BMTN indexés à des indices ou paniers actions, la dernière position ayant été cédée fin 2013.

Sur ses activités de placement, au 31/12/2013, la Caisse régionale dispose d'une faible exposition au risque action essentiellement portée par le fonds dédié ELSTAR sur toute l'année 2013 : les encours représentent 4,2 % du portefeuille de titres de placement (pour une cible à 8% et une exposition maximale limitée à 10 %). Ce pourcentage est sensiblement moindre par rapport à 2013 (5,8 %).

RISQUE DE TAUX D'INTERET GLOBAL

I. OBJECTIFS ET POLITIQUE

Le Risque de Taux d'Intérêt Global (RTIG) est "le risque encouru en cas de variation des taux d'intérêt du fait de l'ensemble des opérations de bilan et de hors bilan, à l'exception, le cas échéant, des opérations soumises aux risques de marché (trading book)".

Le risque de Taux est donc généré par le non adossement spontané des actifs et des passifs du bilan et du hors bilan de la banque, hors positions de trading. Par adossement, on entend correspondance non seulement en termes de montants mais également en termes de type de taux et en termes de durée.

Par conséquent, les objectifs de la gestion du risque de taux d'intérêt global sont de couvrir la Caisse régionale contre des positions ou l'absence de position sur les marchés de taux, soit, selon les gaps constatés, par des swaps emprunteurs ou prêteurs et ainsi pouvoir contribuer à l'optimisation de la marge d'intermédiation.

II. METHODOLOGIE

La Caisse Régionale du Crédit Agricole Normandie utilise, pour la mesure du risque de taux d'intérêt global (RTIG), la méthode des gaps de taux d'intérêts.

Depuis 2008, la CR utilise en totalité le nouvel outil de calcul du risque de taux, CRISTAUX 2, outil développé par le Groupe. Cet outil se base sur la méthode des GAP statiques : cette méthode considère que l'activité de la banque cesse à la date d'arrêt et que les encours du bilan risqué s'écoulent suivant les conventions du Groupe sans intégration de production future.

L'évolution de l'exposition de la CR au risque de taux est examinée tous les mois en comité financier. Des mesures correctrices sont décidées. Le Conseil d'Administration est informé deux fois par an de la situation.

Les actions correctrices qui s'ensuivent consistent à couvrir les opérations du bilan au fur et à mesure qu'elles rentrent en stock de façon à couvrir les Gaps.

La Caisse régionale est tenue de respecter l'encadrement du risque de taux (Gap synthétique) définit dans le cas d'un choc de taux de +/- 200 bp, selon deux critères : Fonds Propres prudentiels et limite de concentration (limite calibrée par rapport au PNB budgété et au RBE budgété).

Le périmètre de mesure du RTIG est l'ensemble des postes et des encours de Bilan et Hors Bilan, à l'exclusion des encours financiers à la juste valeur par résultat (encours Trading Book).

Les limites sont présentes pour encadrer l'impact de risque de taux sur le PNB et le résultat de l'année en cours et des années suivantes. Elles respectent la réglementation (article 32 à 37 du 97-02 et pilier 2 de Bâle 2) et permettent au Conseil d'Administration de Crédit Agricole SA de fixer une limite au Groupe Crédit Agricole.

La Caisse Régionale utilise comme instruments financiers les swaps emprunteurs taux fixe, les swaps prêteurs taux fixe et éventuellement les caps.

III. GESTION DU RISQUE

La gestion du risque de taux est pilotée par le Comité financier ; les gaps de taux sont présentés ainsi que l'ensemble des indicateurs et limites permettant d'apprécier les risques encourus.

La mise en application est rapportée en comité financier et en commission finance et risques.

Le Comité finance et risques peut également se prononcer sur des opportunités générées par les marchés en veillant aux respects de la politique financière et des normes groupe.

Le Contrôle permanent vérifie la mise en œuvre des opérations et valide les politiques menées.

IV. EXPOSITION

Les gaps de taux représentent sur chaque période la différence signée entre les passifs et les actifs à taux fixe.

Les postes qui comprennent des options sont intégrés dans les gaps en prenant en compte l'équivalent delta de l'option. Cette mesure est complétée par des gaps « inflation » qui représentent sur chaque période la différence signée entre les passifs et les actifs indexés sur l'inflation.

L'entreprise présente globalement une position emprunteuse de taux variable notamment sur les maturités à court terme. Par conséquent, elle est sensible à la hausse des taux. Le choix de la Caisse Régionale de privilégier, dans un contexte de taux favorable (phénomène de pentification), des refinancements de courte durée pour porter les emprunts de la clientèle, de plus longue maturité, explique cette position de transformation, porteuse de PNB, tout en s'inscrivant dans le dispositif de limites préconisé par le Groupe.

RISQUE DE CHANGE

Le risque de change correspond au risque de variation de juste valeur d'un instrument financier du fait de l'évolution du cours d'une devise.

Le Crédit Agricole Normandie n'est pas exposé à des positions de change de façon significative.

RISQUES DE LIQUIDITE ET DE FINANCEMENT

Le suivi de la liquidité est assuré par l'entité trésorerie de la Caisse Régionale ; celle-ci doit rendre compte de sa gestion en commission finance et risques et au Comité Financier.

Le **risque de liquidité et de financement** désigne la possibilité de subir une perte si l'entreprise n'est pas en mesure de respecter ses engagements financiers en temps opportun et à des prix raisonnables lorsqu'ils arrivent à échéance. Ces engagements comprennent notamment les obligations envers les déposants et les fournisseurs, ainsi que les engagements au titre d'emprunts et de placements.

I. OBJECTIFS ET POLITIQUE

Les exigences réglementaires en matière de liquidité sont définies par :

- Le règlement CRBF n°88-01 modifié par l'arrêté du 11 septembre 2008 relatif à la liquidité modifiée.
- l'instruction de la Commission Bancaire n°88-03 du 22 avril 1988 relative à la liquidité modifiée par l'instruction n°93-01 du 29 janvier 1993 et n°2000-11 du 4 décembre 2000.
- l'instruction de la Commission Bancaire n°89-03 du 20 avril 1989 relative aux conditions de prise en compte des accords de refinancement dans le calcul de la liquidité.

II. GESTION DU RISQUE

En sa qualité de centralisateur, Crédit Agricole S.A. représente le Groupe auprès de la Banque centrale et assure la gestion de la liquidité ; la Caisse Régionale, à l'instar des autres CR, peut avoir recours aux refinancements et aux emprunts mis à disposition par CA.SA.

La Caisse Régionale dispose d'outils permettant d'appréhender la liquidité : calcul du coefficient de liquidité, calcul de la liquidité courte, moyen et long terme.

La Gestion Financière de la Caisse régionale propose des orientations en matière de Crédit et de Collecte destinées à répondre aux exigences de la liquidité ; le Contrôle Permanent vérifie le respect des instructions de la Commission Bancaire et des limites de liquidité.

La commission finance et risques valide les orientations financières en matière de liquidité et veille à leur mise en œuvre.

Outre les outils mis à disposition par Crédit Agricole S.A., la CR peut avoir recours à des émissions de CDN et BMTN, afin d'assurer sa liquidité à court, moyen et long terme.

III. METHODOLOGIE

Pour la Caisse régionale, le pilotage du risque de liquidité repose sur :

- **Le ratio de liquidité réglementaire à un mois, celui-ci devant être au minimum à 100% :**

Ce coefficient correspond au rapport entre les disponibilités et concours dont l'échéance est à court terme, d'une part, et les exigibilités à court terme, d'autre part. Il est calculé mensuellement, le seuil minimal est de 100 %. Il intègre les Fonds Propres prudentiels et n'est pas consolidé. La Caisse Régionale s'est fixée un pilotage dans la zone des 120/130%.

- **La définition d'une limite de refinancement court terme et d'une facturation sur le Compte Courant Trésorerie + engagement de liquéfaction des actifs sous forme d'OPCVM :**

Sur 2013, la limite CT s'est établie à 1 462 M€ pour le premier semestre 2013 et 1 466 M€ pour le second semestre 2012.

Par ailleurs, trois limites indicatives (appelées à devenir réglementaires) permettant d'apprécier au mieux le risque de liquidité CT sont suivies :

- Limite de crise idiosyncratique (maintenir au moins 1 mois une trésorerie excédentaire dans un scénario de crise portant sur le seul nom Crédit Agricole),
- Limite de crise systémique (maintenir au moins 1 an une trésorerie excédentaire dans un scénario de crise type 2007-2009),
- Limite de crise globale (maintenir au moins 2 semaines une trésorerie excédentaire dans un scénario de crise globale (idiosyncratique et systémique)).

• L'encadrement et la facturation du refinancement à moyen / long terme par strates de maturités différentes :

Sur 2013, l'excédent du compartiment Epargne / Avance de la Caisse Régionale a augmenté de 599 M€ pour s'établir à + 1 281 M€. Sur l'exercice la Caisse Régionale enregistre un produit de liquidité de + 6,6 M€.

Deux limites sont désormais suivies par CA.SA :

- Limite portant sur le risque de concentration : elle consiste à reprendre semestriellement les tombées (y compris amortissement) des ressources de marché LT ;
- Limite sur le risque de prix : elle est destinée à limiter le risque de perte en PNB engendrée par l'impact d'une hausse du spread d'émission LT du Groupe sur une position de transformation en liquidité.

IV. IMPACTS DE LA CRISE FINANCIERE SUR LA GESTION DU RISQUE DE LIQUIDITE

Globalement, l'année 2013 restera une année de transition marquée par un reflux des tensions sur la liquidité et par l'amélioration des spreads de crédits des signatures des Entreprises et plus particulièrement des établissements bancaires. Ce contexte s'est traduit par une baisse du coût de la liquidité et donc par une réduction des spreads de liquidité. Comme en 2011 et en 2012, la Caisse Régionale a bénéficié d'avances spécifiques suite aux émissions CRH et Covered Bonds pilotés par CA.SA.

Sur la partie court et moyen terme, la liquidité revenue à un niveau moins stressé au fil de l'année, a permis à la Caisse Régionale de souscrire à des emprunts en blanc auprès de CA.SA ou d'émettre des certificats de dépôts négociables (CDN) sur des durées proches de 3 mois.

V. EXPOSITION

Le Crédit Agricole Normandie affiche un coefficient de liquidité à 130,7 % au 31/12/2013 (134 % au 31/12/2012), au-delà des 100% requis réglementairement.

POLITIQUE DE COUVERTURE

Afin de limiter les risques aux variations de marché de taux, la Caisse régionale a recours à des instruments de couverture :

- Couverture de juste valeur ;
- Couverture de flux de trésorerie.

I. COUVERTURE DE JUSTE VALEUR (FAIR VALUE HEDGE)

Les couvertures de juste valeur modifient le risque de variations de juste valeur d'un instrument à taux fixe causées par des changements de taux d'intérêts. Ces couvertures transforment des actifs ou des passifs à taux fixe en éléments à taux variables.

La couverture de juste valeur constitue la principale couverture de la Caisse Régionale ; elle couvre essentiellement les actifs ou passifs du bilan (gap de taux). Son montant s'établit à 1 397 M€ au 31/12/13 contre 1 830 M€ au 31/12/12.

II. COUVERTURE DE FLUX DE TRESORERIE (CASH FLOW HEDGE)

Les couvertures de flux de trésorerie modifient notamment le risque inhérent à la variabilité des flux de trésorerie liés à des instruments portant intérêt à taux variable.

Les couvertures de flux de trésorerie comprennent notamment les couvertures de prêts et de dépôts à taux variable.

Pour la Caisse régionale, la couverture de flux de trésorerie, pour un montant de 10 M€ (15 M€ en 2012), est peu significative.

III. COUVERTURE DE L'INVESTISSEMENT NET EN DEVISE (NET INVESTMENT HEDGE)

Au 31 décembre 2013, la Caisse régionale n'est pas concernée par les relations de couverture d'investissement net en devise.

RISQUES OPERATIONNELS

Le risque opérationnel correspond au risque de perte résultant de l'inadéquation ou de la défaillance des processus internes, des personnes, des systèmes ou d'évènements extérieurs, risque juridique inclus mais risque stratégique et de réputation exclus.

I. OBJECTIFS ET POLITIQUE

Le dispositif de gestion des risques opérationnels s'appuie sur les composantes suivantes :

- Gouvernance de la fonction gestion des Risques Opérationnels :

La politique de gestion des risques opérationnels, validée en Conseil d'Administration le 28/09/2007, définit les principes, modes d'organisation, limites et indicateurs de pilotage de ces risques au sein de la Caisse régionale. Elle a fait l'objet d'une actualisation et de modifications qui ont été présentées le 29/01/2010. Tous les ans, le seuil de déclaration des incidents significatifs à CA SA y est actualisé.

Le Comité de Contrôle Interne, présidé par le Directeur Général, est informé du suivi et peut décider de la priorité des actions à mener sur ces risques. Un reporting du Comité de Contrôle Interne est fait en Comité de Direction. Le Conseil d'Administration a été informé en Février 2013.

La Commission Risques Opérationnels se réunit 4 fois par an sous la responsabilité du Responsable du Contrôle Permanent des Risques, elle est animée par le Manager des Risques Opérationnels et réunit le Responsable du Contrôle de la Conformité, les responsables d'activités Crédit, Bancaire, Comptabilité, Contentieux, Juridique, Contrôle Périodique et un représentant des Réseaux.

Selon les sujets évoqués, d'autres experts peuvent être amenés à participer. Le MRO y rapporte sur son activité et le niveau d'exposition au risque de la CR. Les dysfonctionnements sont analysés. A l'issue, un compte-rendu intégrant les plans d'actions correctifs est rédigé.

- Identification et évaluation qualitative des risques :

Chaque année la cartographie des processus internes est révisée. Elle permet, grâce à la mise en place d'indicateurs définis, d'identifier et d'évaluer les risques inhérents à l'activité de la Caisse régionale, d'engager des plans d'actions correctifs, et la surveillance des processus les plus sensibles. Complémentaire à la démarche quantitative, elle permet de souligner les risques non encore matérialisés dans la collecte.

- Collecte des pertes opérationnelles et remontée des alertes :

Chaque mois, la Caisse régionale effectue une campagne de collecte des incidents (seuil de déclaration $\geq 300\text{€}$, auprès des responsables de processus). Les déclarations de pertes font l'objet de contrôles puis d'une consolidation dans la base de données Olimpia, permettant ainsi la mesure et le suivi du coût du risque.

Les pertes importantes ($\geq 50\ 000\text{€}$) font l'objet d'une procédure d'alerte par et auprès des responsables concernés, et si nécessaire de plans d'actions correctifs. La procédure s'est appliquée 26 fois en 2013 (chiffres arrêtés au 31/12/2013).

Depuis le 23 octobre 2009 (lettre jaune CA Sa 2009-371), cette procédure concernant les incidents sensibles est renforcée d'une obligation d'information à Crédit Agricole SA en cas de perte excédant 0,5 % des fonds propres de base Tier One de la Caisse Régionale (incidents significatifs). Aucune perte de ce montant n'a été déclarée cette année.

- Calcul et allocation des fonds propres réglementaires :

La Caisse régionale met en œuvre la méthode de mesure avancée (AMA) pour les risques opérationnels. Le dispositif défini par le Groupe et décliné dans la Caisse régionale vise à respecter l'ensemble des critères qualitatifs et des critères quantitatifs Bâle II.

- Réalisation périodique d'un tableau de bord des risques opérationnels :

Les dysfonctionnements sont analysés lors de chaque Commission risques opérationnels. Un tableau récapitulatif en est présenté à chaque Comité de Contrôle interne et lors de certains Comité Risque.

Tous les mois, un bilan processus par Direction est diffusé en Conseil de Direction. Parallèlement, chaque trimestre, un tableau de bord analytique de la situation des Risques Opérationnels de notre CR est remonté à CA Sa / DRC. Une exploitation de la synthèse Groupe fournie en retour vient périodiquement enrichir nos analyses.

II. GESTION DU RISQUE : ORGANISATION, DISPOSITIF DE SURVEILLANCE

1. ORGANISATION DE LA GESTION DES RISQUES OPERATIONNELS

L'organisation de la gestion des risques opérationnels s'intègre dans l'organisation globale de la ligne métier Risques et Contrôles Permanents du Groupe : le manager des risques opérationnels de la Caisse régionale est rattaché au Responsable des contrôles permanents et de la conformité de la Caisse régionale.

Le Manager des Risques Opérationnels rapporte sur son activité et le niveau d'exposition au risque de la Caisse régionale dans le cadre de la Commission des risques opérationnels. Le RCPR effectue ensuite une présentation auprès du Comité de Contrôle Interne et lors de certains Comité Risque.

Les déclarants sont régulièrement informés, après intégration des dernières collectes des incidents et pertes Risque Opérationnel, par mise à disposition sur site intranet de l'historique des déclarations. Le Contrôle périodique et les contrôleurs du deuxième degré de deuxième niveau peuvent accéder à ces informations.

Le Conseil d'Administration est régulièrement informé de l'évolution du coût du risque et des événements marquants du dispositif.

Le dispositif de gestion du risque opérationnel couvre intégralement le périmètre opérationnel et fonctionnel de la Caisse régionale. Une cartographie des Risques Opérationnels inhérents aux activités des filiales CA NORMANDIE IMMOBILIER et CA IMMO NORMANDIE a été établie fin 2011.

2. DESCRIPTION DU TABLEAU DE BORD RISQUES OPERATIONNELS

Le tableau de bord permet de situer les indicateurs définis dans la politique des risques opérationnels :

1. Indicateurs de pilotage
 - Coût du risque par rapport au PNB d'activité, et limites,
 - Montants des incidents par catégorie Bâle II, avec limites,
2. Alertes sur les processus ROP sensibles
 - Procédures d'alertes Directions
 - Les 10 incidents majeurs
 - Les 10 processus majeurs
3. Alertes sur les risques de non Conformité - RNC
4. Pertes par domaines Bâle II
5. Indicateurs avancés : taux de prêts archivés, réclamations clients.

Au 31/12/2013, le coût des incidents (provisions et définitifs) ressort globalement à 4,3 M€, en augmentation de 10 % par rapport à 2012.

En matière de Collecte des incidents et pertes, les principales sources de risques identifiées reposent sur les processus liés au risque de défaut de conseil (crédit, placement), au défaut d'enregistrement ou de prise d'une garantie, à l'archivage des contrats (crédits et ouvertures de comptes), à des assignations pour TEG erroné.

Des plans d'actions ont été mis en place ou sont en cours de réalisation en vue de réduire ces risques. Le dossier « TEG », fait l'objet d'une attention particulière.

3. INDICATION DES PRINCIPAUX TRAVAUX MENES AU COURS DE L'ANNEE

Concernant les travaux de cartographie 2013, 37 risques majeurs identifiés ont fait l'objet soit d'une prise en compte (car liés à des éléments de résolution extérieure) ou de plans d'actions correctifs (déployés ou en cours).

Un contrôle comptable des provisions pour litiges est réalisé chaque trimestre. Afin de garantir l'exhaustivité de la collecte, ce contrôle est étendu à plusieurs autres comptes dont la liste a été apportée par CA SA / RO Cr.

Sur le plan des obligations de fiabilisation de la Collecte, les remontées réglementaires trimestrielles auprès de CA.SA / Direction des Risques font l'objet d'une attention particulière avec l'application systématique et exhaustive de contrôles réglementaires avant envoi. Cet envoi est complété d'une fiche analytique de la situation des risques opérationnels de notre CR.

4. INDICATION SUR LES DEPENDANCES EVENTUELLES (CONTRAT D'APPROVISIONNEMENT COMMERCIAL OU FINANCIER)

Les Prestations de Services ou d'autres tâches opérationnelles essentielles ou importantes (PSEE) sont régies par la Politique d'Externalisation de la Caisse régionale et la politique applicative d'externalisation des prestations communautaires qui répondent aux objectifs suivants : préciser le contexte réglementaire et les obligations en matière contractuelle, fixer le rôle des acteurs et des instances, définir les prestations de services ou autres tâches opérationnelles essentielles ou importantes, décrire le processus d'externalisation, sa mise en œuvre et son suivi.

La relation avec les prestataires est formalisée selon un contrat qui respecte les normes du Groupe. Le suivi des prestations est assuré par le gestionnaire de l'activité concernée.

Une Commission PSEE trimestrielle suit les résultats et apprécie les actions correctives. Elle est informée des incidents et risques latents ou émergents.

5. INDICATION DES EVOLUTIONS SUR LES PRINCIPALES PROCEDURES JUDICIAIRES ET FISCALES

En 2013, les principales procédures judiciaires sont liées aux thématiques de contestation du TEG, de défaut de conseil et de manquement à notre obligation de mise en garde, notamment liés à l'octroi de crédits.

III. METHODOLOGIE

La Caisse régionale met en œuvre la méthode de mesure avancée (AMA) pour les risques opérationnels.

Le dispositif défini par le Groupe et décliné dans la Caisse régionale vise à respecter l'ensemble des critères qualitatifs (intégration de la mesure des risques dans la gestion quotidienne, indépendance de la fonction risques, déclaration périodique des expositions au risque opérationnel...) et des critères quantitatifs Bâle II.

Le modèle AMA de calcul des fonds propres repose sur un modèle actuariel de type "Loss Distribution Approach" (LDA) qui est unique au sein du Groupe.

Ce modèle LDA est mis en œuvre d'une part sur les données internes collectées mensuellement dans la Caisse Régionale, ce qui constitue son historique de pertes, et d'autre part sur des scénarios majeurs qui permettent d'envisager des situations non observées dans l'entité et ayant une probabilité de survenance au-delà de l'horizon d'un an. Ce travail d'analyse est mené dans la Caisse Régionale à partir d'une liste Groupe de scénarios applicables à la banque de détail, piloté et contrôlé par Crédit Agricole SA. Cette liste de scénarios majeurs fait l'objet d'une révision annuelle et a pour but de couvrir l'ensemble des catégories de Bâle, ainsi que toutes les zones de risques majeurs susceptibles d'intervenir dans l'activité banque de détail.

Pour la Caisse régionale un principe de mutualisation des données internes est mis en œuvre. Ce principe de mutualisation du calcul de l'Exigence de Fonds Propres pour l'ensemble des Caisses Régionales concerne la partie de l'Exigence de Fonds Propres qui dépend de l'historique de pertes. Ainsi les historiques de pertes de l'ensemble des Caisses Régionales sont concaténés ce qui permet de disposer d'une profondeur d'historique d'incidents accrus et d'un profil de risque plus complet.

La mutualisation des données lors de la détermination de la charge en capital implique de réaliser une répartition de cette charge par Caisse régionale. Pour ce faire Crédit Agricole SA utilise une clé de répartition prenant en compte les caractéristiques de la Caisse Régionale (coût du risque et PNB de l'année écoulée).

Un mécanisme de diversification du risque est mise en œuvre dans le modèle LDA du Groupe. Pour ce faire un travail d'experts est mené à Crédit Agricole S.A. afin de déterminer les corrélations de fréquence existantes entre les différentes catégories de risque de Bâle et entre les scénarios majeurs. Ce travail d'expert a fait l'objet cette année d'une formalisation accrue, visant à structurer l'argumentation autour de différents critères qualitatifs (corrélation conjoncturelle, corrélation structurelle, étude des fréquences historiques, matrice d'incertitude...).

IV. EXPOSITION

L'exposition en termes de risques opérationnels est déjà évoquée dans les parties ci-dessus. En complément, il peut être souligné :

Catégorie de risque Bale II de niv 1.	Exposition aux ROP en %
Total Exécution, livraison et gestion des processus	62,39%
Total Clients, produits et pratiques commerciales	16,21%
Total Fraude Externe	7,77%
Total Interruptions de l'activité et dysfonctionnement d	6,92%
Total Pratiques en matière d'emploi et de sécurité sur l	3,78%
Total Dommages occasionnés aux actifs physiques	2,93%
Total Fraude interne	0%
Total	100%

La catégorie Bâle II la plus impactée concerne « Exécution, livraison et gestion des processus » avec 62 % des pertes enregistrées. Ensuite « Clients, produits et pratiques commerciales » : 16 %.

V. ASSURANCE ET COUVERTURE DES RISQUES OPERATIONNELS

Des mesures sont en place au niveau assurances pour limiter les risques.

1. ASSURANCE GLOBALE DE BANQUE pour couvrir différents sinistres potentiels :

- Détournement Escroquerie : Garantie : 10.680.000€, franchises : 1.980.000 € par sinistre pour les actes délictueux liés à des opérations de crédit sur bases de fausses valeurs, commis par des tiers sans complicité interne. 1.980.000 € par sinistre pour les autres actes délictueux.
- Hold-Up : Garantie : 1.525.000€, franchise : 38.000€ par sinistre (76.000€ par an)
- Cambriolages : Garanties : 3.050.000€, franchise : 15% sur sinistre avec un maximum de 152.000€
- Coffres loués à la clientèle : Limites des garanties par siège de risque : 30.500€ minimum multiplié par le nombre de compartiments loués.
- Utilisation frauduleuse des moyens de paiements : Non Garantie
- Vol et destruction du matériel de sécurité et des immeubles : Garantie : 1 500 000€ avec franchise de 15.200€ par sinistre
- Poste et sociétés de messageries express : Garantie : 7,32 M€ avec franchise appliquée après indemnisation de la société concernée
- DAB : Garantie en fonction du montant déclaré annuellement par DAB (8 441 000€ en global pour 2013), franchise : 10.000€ par sinistre
- DIB mis chez les commerçants : garantie de 7.000€ par automate
- SOUS TRAITANT : Garantie : 4.580.000€

2. ASSURANCE PREJUDICE FINANCIER

Elle permet de garantir les préjudices financiers consécutifs à la survenance de dommages sur les biens dont la Caisse a la jouissance : Biens garantis et indemnisables au titre des contrats Multirisque et Tous risques machines.

- **Garantie :**
 - 1ère ligne : 6 % du PNB annuel soit 24.199.765 € (PNB 2013 déclaré : 403.329.410 €).
 - 2ème ligne : 45.800.000€ après épuisement de la première ligne, constituant une 2ème ligne de garantie commune à l'ensemble des CR ayant souscrit cette garantie.
- **Franchise :** 3 pour mille du PNB soit 1,210 M€ par sinistre en 2013.

3. ASSURANCE MULTIRISQUES BUREAU

LIMITES DES GARANTIES : Immeuble, mobilier, machines et matériels électriques : sans limitation de somme, Dégâts des eaux, inondation : 2.285 fois la valeur de l'indice à la dernière échéance, Vol et détériorations consécutives : 457 fois la valeur de l'indice à la dernière échéance. Franchise : 17.035,24 € par sinistre.

ASSURANCE Multirisques Immeuble pour certaines copropriétés : franchise de 3000 € par sinistre.

4. RESPONSABILITE CIVILE D'EXPLOITATION

- Dommages corporels : intoxications alimentaires dans le cadre de l'exploitation : 763.000€ (par année) sans franchise, autres : 6.100.000€ sans franchise
- Dommages matériels et immatériels consécutifs : 3.050.000€ par sinistre avec franchise de 762€
- Dommages immatériels consécutifs : 1.525.000€ avec franchise de 762€
- Dommages immatériels non consécutifs : 763.000€ avec franchise de 762€
- Vol par les proposés : 76.300€ par sinistre avec franchise de 152€
- Atteinte à l'environnement : 763.000€ avec franchise de 10 % des dommages (mini 762€ et maxi 3810€)

5. RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE

- Assurés : dirigeants sociaux : Président et Administrateurs, Directeurs, Membres des comités de prêts et Cadres de Direction ayant un mandat social ainsi que la CR et les Caisses Locales.
- Garanties : dommages ou préjudices se rattachant à un seul et même fait générateur et faisant l'objet d'une ou plusieurs mises en cause ou réclamations, amiables ou judiciaires, quel que soit leur échelonnement dans le temps.

L'assureur garantit les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile encourue à l'égard d'autrui.

MONTANT DE LA GARANTIE : 7.630.000€ par sinistre et par an avec une limite annuelle de 76.300.000€ pour l'ensemble des souscripteurs

FRANCHISE : 1.426.000€ par sinistre non applicable en cas de sinistre engageant la responsabilité civile des dirigeants sociaux.

6. EFFETS DE L'ASSURANCE EN MATIERE D'EXIGENCE EN FONDS PROPRES

En méthode avancée, la Caisse Régionale peut prendre en compte les effets de l'assurance pour diminuer l'exigence en fonds propres dans la limite de 20 % du total des fonds propres alloués aux risques opérationnels.

Cet effet réducteur a été pris en compte par la Caisse Régionale dans la mesure où son assureur répond aux exigences réglementaires. Dans la méthodologie Groupe appliquée à la Caisse Régionale, l'effet assurance est pris en compte au niveau d'un scénario majeur de destruction du site névralgique.

Pour déterminer le montant de l'Exigence en Fonds Propres prenant en compte l'effet réducteur de l'assurance il est nécessaire de déterminer un certain nombre de paramètres calculés par l'assureur à savoir le taux de couverture, le taux d'assurabilité, la franchise globale du sinistre. La détermination de ces paramètres se fait en étudiant conjointement le scénario majeur de la Caisse Régionale et les polices d'assurance susceptibles d'intervenir.

La prise en compte de la part d'exigence en fonds propres mutualisée liée à l'historique de pertes, de la part d'exigence en fonds propres relatives aux scénarios majeurs et les caractéristiques de l'assurance permettent ensuite de déterminer le montant total de l'exigence en fonds propres AMA.

RISQUES DE NON-CONFORMITE

La Caisse Régionale déploie un dispositif qui vise à se prémunir contre les risques de non-conformité aux lois, règlements et normes internes relatives notamment :

- aux activités de services d'investissement,
- à la prévention du blanchiment de capitaux et la lutte contre le financement du terrorisme
- et à la prévention et lutte contre la fraude externe et interne.

Des moyens spécifiques d'encadrement et de surveillance des opérations sont mis en œuvre : formation du personnel, adoption de règles écrites internes, accomplissement des obligations déclaratives vis-à-vis des autorités de tutelle, etc.

Dans le domaine de la protection clientèle, des évolutions ont été mises en œuvre en matière de mobilité bancaire, de traitement des réclamations, de respect des normes professionnelles.

Dans le cadre de la MIF, la Caisse Régionale a poursuivi les actions visant à qualifier l'ensemble des clients et la mise en conformité des conventions de comptes-titres.

Les dossiers des personnes morales et des professionnels personnes physiques font l'objet d'un plan de mise en conformité, engagé en 2013, qui se poursuivra en 2014 et 2015.

Le dispositif des contrôles de conformité, plus particulièrement en matière de Lutte Anti-Blanchiment (respect de la 3ème directive) et de prévention de la fraude, a été adapté au nouveau système d'information. De nouveaux scénarios ont été mis en œuvre.

Ces dispositifs font l'objet d'un suivi renforcé par le Responsable de la Conformité de la Caisse régionale, sous la coordination de la Direction de la Conformité de Crédit Agricole S.A.

AUTRES INFORMATIONS

- **Participations**

Les prises de participations dans les sociétés françaises au titre de l'exercice écoulé représentant plus du vingtième, du dixième, du cinquième, du tiers, de la moitié ou des deux tiers du capital social de ces sociétés sont les suivantes :

- Non concerné en 2013

- **Activité des filiales**

SAS CA IMMO NORMANDIE

Résultats 2013 : [01/10/2012 : 30/09/2013]

Les produits de l'exercice, soit 367 K€ (contre 571 K€ en 2012), sont constitués essentiellement par les commissions perçues de nos partenaires immobiliers.

Les charges de l'exercice, soit 172 K€ (contre 219 K€ en 2012) comprennent des charges d'exploitation 74 K€ (contre 44 K€ en 2012) et l'impôt sur les sociétés 98 K€ (contre 175 K€ en 2012).

Ainsi, le résultat 2013 ressort bénéficiaire de 195 K€, en baisse de 45 % par rapport à 2012. Cette baisse s'explique par la diminution sensible du volume de ventes en nombre et en montant, du fait de l'environnement économique chahuté et d'une appétence moins forte des clients au dispositif fiscal DUFLOT.

Bilan 2013

Le total du bilan au 30/09/2013 s'élève à 2,217 M€ contre 2,045 M€ au 30/09/2012.
L'actif comprend des disponibilités pour 2,087 M€, des autres créances pour 0,13 M€.
Le passif est constitué principalement des capitaux propres pour 2,168 M€.

Prévisions 2014

Les perspectives sur le marché immobilier du Neuf demeureront compliquées en 2014 accentuées par des prix élevés et un pouvoir d'achat en baisse et des impacts fiscaux moindres (plafonnement des réductions) et ce malgré des taux de crédit historiquement bas. Par conséquent, les ambitions 2014 sont en baisse 34 %, soit 10 M€ de chiffres d'affaires TTC pour l'exercice 2014.

SAS SOFINORMANDIE

Au titre de son activité de prise de participations, la SAS Sofinormandie n'a procédé, au cours de l'exercice clos le 30/09/2013, à aucun investissements.

Résultat 2013

Les **produits de l'exercice, soit 64 K€**, (contre 49,8 K€ en 2012) sont constitués par des produits financiers (dividendes et intérêts) pour 25,7 K€, et des reprises de provisions pour 38,3 K€.

Les **charges de l'exercice, soit 107,7 K€** (contre 183,2 K€ en 2012) comprennent des charges d'exploitation pour 26,9 K€ (contre 21,1 K€ en 2012) et des charges financières pour 8,7 K€ (contre 14,9 K€ en 2012). Elles sont complétées par une dotation pour dépréciation d'immobilisations financières pour 72,2 K€, contre 147,2 K€ en 2012. Pas de charge d'IS, comme en 2012.

Le **résultat net comptable** 2013 ressort déficitaire de - 43,7 K€ (contre – 133,4 K€ en 2012).

Bilan au 30/09/2013

Le total du bilan s'élève à 3,343 M€ au 30/09/2013 contre 3,273 M€ au 30/09/12.

L'**actif** comprend essentiellement les immobilisations financières nettes de provisions (titres de participations et de l'activité portefeuille) pour 2,909 M€ contre 2,950 M€ en 2013.

Le **passif** est constitué principalement par les capitaux propres (y compris le résultat) pour 1,803 M€ contre 1,847 M€ en 2012 et un compte courant d'associé pour 1,066 M€ (contre 1,058 K€ en 2012).

CA NORMANDIE IMMOBILIER

Résultats 2013 des filiales immobilières détenues par la SAS

Les produits de l'exercice, environ 5M€ (suivant les prévisions d'atterrissage) devraient être en baisse de 15% environ par rapport à 2012. Le marché de la Transaction en Basse Normandie étant impacté par une baisse des volumes de ventes sur la région ainsi qu'une baisse généralisée des prix. L'activité commerciale se répartit pour 65 % environ sur l'activité Transaction de biens anciens et 35 % sur les activités gestion et syndic.

Les charges de l'exercice (suivant les prévisions d'atterrissage) s'élèveraient à environ 5,3 M€ en 2013, contre 6,2 M€ en 2012 et 7,5 M€ en 2011.

Ainsi, le résultat net 2013 se situerait à -0,3M€, proche du résultat 2012 définitif. En 2011, le résultat net était déficitaire de 948 K€.

Résultats 2013 de la SAS

Le résultat net 2013 de la holding CA Normandie immobilier (suivant les prévisions d'atterrissage) serait dégradé par rapport à 2012, compte tenu de charges nouvelles de fonctionnement portant sur le développement des services supports apportés aux filiales et en raison du provisionnement des titres de certaines filiales consécutif aux baisses de chiffre d'affaires.

Prévisions 2014

Le contexte de marché reste délicat et des ajustements sur les prix sont encore attendus. Conformément au projet, le réseau est désormais structuré autour de managers locaux disposant des offres commerciales nationales, des outils informatiques « groupes » homogènes et d'une méthode commerciale propre démultipliée tout au long de l'année 2014. Tous les moyens sont donc tournés vers le développement de l'activité commerciale. Nous visons l'équilibre en 2014.

- **Etablissement des comptes annuels**

Il est précisé qu'il n'y a pas de changement de méthode comptable sur l'exercice 2013 et qu'aucun événement postérieur à la clôture de nature à avoir une incidence significative sur les comptes annuels sociaux et consolidés n'est à signaler.

- **Distribution des résultats**

Le dividende 2013 qui sera soumis à l'approbation de l'assemblée générale du 4 avril 2014 est composé de :

- **2 416 818,64 euros** pour l'intérêt à payer aux porteurs de parts sociales, ce qui correspond à un taux de 2,46 %.
Cet intérêt, éligible à l'abattement de 40 % au profit des personnes physiques, sera payable à partir du 5 avril 2014.
- **6 405 512,71 euros** représentant le dividende à verser aux porteurs de certificats coopératifs d'associés pour l'exercice 2013, soit un dividende de 3,912 euros net par titre.

Ce dividende, éligible à l'abattement de 40 % au profit des personnes physiques, sera payable à partir du 5 avril 2014.

En application de l'article 243 bis du Code général des impôts, les montants mis en distribution au titre des trois derniers exercices sont rappelés ci-après :

Exercice	Nombre de titres	distribution	Intérêt ou dividende net	Abattement personnes physiques	Revenu global
Intérêt aux parts sociales					
2010	4 912 233	0,67 €	3 291 196,11 €	40 %	3 291 196,11 €
2011	4 912 233	0,72 €	3 517 158,83 €	40 %	3 517 158,83 €
2012	4 912 233	0,56 €	2 731 201,55 €	40 %	2 731 201,55 €
Dividendes sur certificats coopératifs d'associés					
2010	1 637 401	4,045 €	6 623 287,05 €	40 %	6 623 287,05 €
2011	1 637 401	3,870 €	6 336 741,87 €	40 %	6 336 741,87 €
2012	1 637 401	3,910 €	6 402 237,91 €	40 %	6 402 237,91 €
